

ANNUAIRE

2023



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LMBFC.COM





Site de vente en ligne

www.teamcuenin.com

L'atelier du Tout-Terrain

**Préparation Moteur et Suspension
Entretien - Mise au point**

Agent
Distributeur : 

Agent :



Distributeur Enduro:  



Motocross
et Enduro : 

Motorisation 2 temps : 85 / 125 / 250 / 300cc

La boutique du Tout-Terrain



26 rue de Belfort - 25400 AUDINCOURT

Tel : 03 81 35 54 41

team-cuenin@wanadoo.fr

MOTO ECOT TEAM CUENIN - Répondeur 03 81 35 55 58

LE MOT DU PRÉSIDENT

Si la crise sanitaire semble être derrière nous, c'est une longue période de sécheresse qui est venue contrarier nos organisations, notamment en tout terrain, conduisant même à quelques annulations.

Souhaitons que 2023 soit une année vierge de toute contrainte car le nombre d'épreuves inscrites au calendrier constitue la preuve du dynamisme de nos clubs et la motivation de leurs bénévoles.

Sportivement, de nombreux pilotes de notre Ligue se sont distingués sur le plan National voire International. A noter que diverses actions sont à mettre au crédit de notre Ligue avec la mise en place d'un championnat Mini OGP en vitesse, la création d'un collectif Haut-Niveau en motocross; à souligner également que seule la Bourgogne Franche-Comté propose un championnat en Supermotard.

Des finances saines: résultat d'une gestion rigoureuse, d'un fonctionnement en grande partie basé sur le bénévolat et d'un nombre de licenciés en augmentation sensible, nous permettent d'envisager l'avenir sereinement.

Seule ombre au tableau, l'absence d'implication des pilotes ou de leur entourage dans la vie de bon nombre de nos clubs. Concernant nos officiels que je tiens une nouvelle fois à remercier pour leur implication, je ne peux que vous inviter à venir les rejoindre, même ponctuellement : la survie de nos organisations en dépend.

Bien sportivement,

Christian GOUX

Président de la Ligue Motocycliste de
Bourgogne Franche-Comté.

LE COMITÉ DIRECTEUR



BUREAU EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

Mr Christian Goux

06.84.69.41.12

christian.goux0386@orange.fr

1ER VICE-PRÉSIDENT

Mr Jean Pierre Forest

06.84.21.20.83

forest.jp@orange.fr

VICE PRÉSIDENT

Mr Claude Ethalon

06.17.46.85.02

claude.ethalon@gmail.com

VICE PRÉSIDENT

Mr Michel Parise

06.07.78.73.23

michel.parise@neuf.fr

VICE PRÉSIDENT

Mr Régis Moreau

06.10.94.46.95

mcnevers@wanadoo.fr

VICE PRÉSIDENT

Mr Alain Ramel

06.80.30.42.12

ramelal@wanadoo.fr

TRÉSORIER

Mr Dominique Robert

02.48.76.55.29

dom55.robert@orange.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mr Ludovic Sauvignon

06.77.45.04.86

sauvignon.ludovic@bbox.fr

MEMBRES

Mr Patrick Alzingre

06.18.26.25.47

patrick.alzingre@wanadoo.fr

Mr Pascal Belin

06.61.77.61.36

belin.pascal058@gmail.com

Mr Arnaud Benner

06.41.54.66.66

nono.benner.21@gmail.com

Mr Jean Pierre Chagrot

03.81.84.21.94

chagrotjeanpierre@orange.fr

Dr Bruno Guinchard

06.70.75.20.13

brunoledoc@gmail.com

Mr Georges Ethalon

03.81.93.41.52

francoiseethalon@hotmail.fr

Mr Patrice Hennequin

06.69.40.80.00

phennequin@wanadoo.fr

Mr Jean Pierre Girardot

06.82.96.92.40

elec.jp@wanadoo.fr

Mr Luc Pellier

06.61.64.54.03

lucpellier@aol.com

Mr Vincent Javourez

06.14.41.94.64

motoclubcj@gmail.com

Mr Denis Quatre

06.14.33.49.27

cross89@hotmail.fr

Mr Claude Masini

03.84.56.19.81

claude.masini@hotmail.com

Mr Patrick Thévenard

06 46 00 07 52

pathevenard@orange.fr

Mr Alexandre Pelois

03 86 41 88 41

moto.sports.nature@orange.fr

Mr Patrice Swiadek

06.75.95.57.87

patrice.swiadek@wanadoo.fr

MEMBRES HONORAIRES

Mme Colette Lombard Mr Hubert Ribier
Mr Jacques Lemaitre Mr Raoul Bertrand

SIÈGE / SECRÉTARIAT EST : MARILINE

Ligue Moto Bourgogne Franche Comté
9 av. Aristide Briand - 39100 Dole

03.84.79.59.93 / lmbfc.est@lmbfc.com

SECRÉTARIAT OUEST : SANDRINE

Ligue Moto Bourgogne Franche Comté
22 rue Paul Desjardins - 89230 Pontigny
03.86.52.88.62 / lmbfc.ouest@lmbfc.com



MC DU VAL DE VERGY

Président: LESTRADE CORENTIN
Corresp./ Secrétaire HUMBLOT THOMAS
14 ALLEE LEON LOISEAU
21190 MEURSAULT
0616941092
mc2v@live.fr

ASS MC ISSOIS

Président : VAILLAUT GEORGY
47 RUE DE LANGRES
21120 TIL CHATEL
03.80.95.23.64 - 06.81.06.97.36
gvmotor@hotmail.fr

A.S LOISIRS OFF ROAD

Président : BOYON ROMUALD
4 RUE GRANDE RUE PREGELAN
21580 SALIVES
03.80.75.67.99 - 06.67.46.27.00
loisirsoffroad21@orange.fr

MC DES TROIS CONTREES

Président : CEZARD MARC
2 RUE DU BALAI
21270 PERRIGNY SUR L OGNON
06.85.31.88.94
marc.cezard0953@orange.fr

MC VENAREY LES LAUMES

Président: PERRIAU GUILLAUME
Corresp./ Secrétaire MANGONNAUX NICOLAS
17 RUE ALEXANDRE DUMAS
21150 VENAREY-LES-LAUMES
06.88.93.05.96
mcvll21@gmail.com

MOTO CROSS ROCHELOIS

Président : MARILLIER SYLVAIN
11 RUE JULES CALAIS
21370 PLOMBIERES LES DIJON
03.80.59.82.66 - 06.88.60.47.90
sylvain.marillier@orange.fr

ASM DIJON PRENOIS

Président : MORIZOT YANNICK
7 RUE DE LA FORET
21700 ST NICOLAS LES CITEAUX
06.08.95.12.85
yannick.morizot@circuit-dijon-prenois.com

BOURGOGNE QUAD 21

Président : MOUCHET GUILLAUME
Corresp./ Secrétaire PLLETIER FRANCK
15 BIS RUE DU MOULIN
21700 QUINCEY
06.09.45.27.80
francky3421@gmail.com

ASS MX TELEGRAPHE

Président : FEUGUEUR ADRIEN
10 RUE AVAU
21500 VILLAINES LES PREVOTES
06.28.62.36.71 - 06.28.62.36.71
choucross@hotmail.fr

MC VAUXOIS

Président : GREPIN ADRIEN
15 ROUTE DE SACQUENAY
52190 OCCEY
06.74.98.40.82
adrien-ourson52@hotmail.fr

MC DE LEUGLAY

Président : MARECHAL EDOUARD
FERME DE LA GRANGE EMERY
21400 CHATILLON SUR SEINE
06.83.97.15.81 - 06.83.97.15.81
marechal.e@hotmail.fr

MOTO VERTE JANCIGNY

Président : PARIS YANNICK
Corresp./ Secrétaire GEAY PIERRE
1 PLACE DE LECOLE
39290 MUTIGNEY
03.80.47.49.19 - 06.45.62.71.99
pierregeay.chape@gmail.com

LES CLUBS

CLUB DES CREUX BLANCS

Président : BRUEY THOMAS
3 RUELLE LA RUELLE
21120 FRENOIS
06.59.18.47.37
thomas-bruey@hotmail.fr

MC DES GRANDS CRUS

Président : DANJEAN MAXIME
2 RUE DE LA PLANCHOTTE
21700 QUINCEY
06.14.33.31.22
mdanjean.madb@gmail.com

ESPRIT ENDURO 21

Président : BLONDEL ARNAUD
18 RUE ARGENTIERES
21000 DIJON
06.88.37.22.22
ard.blondel@gmail.com

SECTION MX ETOILE AUXONNAISE

Président : DUMONT FABIEN
30 RUE DU PORT
21130 LES MAILLYS
06.31.14.84.57
fabien_dumont@orange.fr

MC DE BESANCON-GONSANS

Président : KOVACIC LEO
9 RUE DU RECOUTE
25360 GONSANS
03.81.55.24.26 - 06.11.71.25.07
leo0425@hotmail.fr

MC VILLARS SOUS ECOT

Président : PELLIER LUC
3 RUE DU CHEMIN NEUF
25150 VILLARS-SOUS-ECOT
06.61.64.54.03 - 06.61.64.54.03
lucpellier@aol.com

AMICALE MOTO DU DOUBS

Président : CUNCHON GUY
6 RUE BERTHOUD
25000 BESANCON
03.81.53.42.24 - 06.89.69.31.56
guy.cunchon@orange.fr

MC ET RABONNE

Président : GIRARDOT JEAN-PIERRE
1 RUE DE LA BRETENIERE
39700 SERMANGE
03.84.81.01.03 - 06.82.96.92.40
elec.jp@wanadoo.fr

AMICALE MOTO DES FINS

Président : GUINCHARD JEREMY
20 RUE DELATTRE DE TASIGNY
25390 ORCHAMPS-VENNES
03.81.67.03.08 - 06.37.00.88.26
guinguin612@gmail.com

MC MANDEURE

Président : JEAMBRUN THIERRY
15 B RUE DE L EGLISE
25350 MANDEURE
06.24.42.34.25
t.jeambrun@free.fr

MC DE MONTBELIARD

Président : DROUOT VINCENT
11 RUE DES FRENES
25220 THISIE
06.76.32.36.99
vin.c08@hotmail.fr



UNION MOTOCYCLISTE BAUMOISE

Président : LEJEUNE CHRISTOPHE
3 RUE JACQUES ALMAND
25110 BAUME LES DAMES
03.81.84.28.97 - 06.70.15.49.72
umbaumoise@orange.fr

LES CLUBS

MC DE SAINTE MARIE

Président : ETHALON CLAUDE
39 GRANDE RUE
25550 LAIRE
03.63.02.63.98 - 06.17.46.85.02
claude.ethalon@gmail.com

ASS MOTO SELONCOURT

Président : REBRASSIER JEAN-MARIE
81 RUE DE VANDONCOURT
25230 SELONCOURT
03.81.34.41.72 - 06.74.80.11.96
jeanmarie.rebrassier@gmail.com

MC VALDAHON

Président : JOBERT YOHANN
30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
25800 EPENOY
03.81.56.35.70 - 06.77.37.42.87
yohannjobert@gmail.com

MC VOUJEAUCOURT

Président : BONGEOT OLIVIER
1 IMPASSE CHAMP CHATELAIN
25420 BERCHE
03.81.90.08.19 - 06.70.30.30.88
motoballvoujeaucourt@laposte.net

MOTO ECOT TEAM CUENIN

Président : CUENIN GILBERT
26 RUE DE BELFORT
25400 AUDINCOURT
03.81.35.54.41 - 06.71.42.03.79
team-cuenin@wanadoo.fr

ARCEY MC

Président : KOENIG ALAIN
Corresp./ Secrétaire FELICE GERARD
1 RUE DU MUGUET
25550 BAVANS
03.81.96.28.54 - 06.24.05.01.21
felice.gerard@neuf.fr

TRIAL CLUB COMTOIS

Président : SCHMIDLIN JEAN-LUC
4 RUE DES DEMOISELLES
39700 SALANS
jldlin@orange.fr

TEAM EFC ENDURO MC

Président : VERNIER DAVID
6 RUE SOUS LE TEMPLE
25150 ECURCEY
03.63.38.38.21 - 06.29.80.63.59
david.vernier@peugeotmotocycles.com

ACTION CLUB 2000

Président : GERVAIS THIERRY
6 RUE DES CHENNEVIERES
25680 AVILLEY
03.81.86.06.14 - 06.84.29.17.33
gervais@wanadoo.fr

MC POULIGNEY LUSANS

Président : MESNIER MICKAEL
10 RUE DES VERGERS
25640 POULIGNEY LUSANS
06.68.11.28.75
mickael.mesnier@gmail.com

MC DE CHAY

Président : BILLEREY ROMAIN
30 ROUTE DU VILLAGE
25440 CHARNAY
06.64.72.80.02
motoclubchay@gmail.com

TEAM ROULAGE 25

Président : Houser BENOIT
4 RUE DE COPPENHAGUE
25120 MAICHE
03.81.43.08.79
benoit.houser@yahoo.fr

MC ANDELLOT

Président : DI STEFANO LYSE
2 IMPASSE DES FUVETTES
25370 LES HOPITAUX-NEUFS
07.87.29.19.27
dislyse@gmail.com



LEIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LES CLUBS



UNION MOTOCYCLISTE DOLOISE

Président : RAMEL ALAIN
22 RUE DES COTES
39100 AUTHUME
06.80.30.42.12
ramelal@wanadoo.fr

MC TEAM JURA CROSS

Président : PAGET PIERRE-GILLES
9 RUE BASSE
39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
03.84.35.74.41 - 06.82.76.16.51
contact@pagetcolors.com

MC DU RISOUX

Président : VALLET JEAN MARIE
8 LES GRANDS CHAMPS
39260 VILLARDS D HERIA
07.50.42.57.49
jmvallet@smobytoys.fr

MC DE LA CROIX DU DAN

Président : GAILLARD PHILIPPE
2 RUE SAINT LOUIS
39800 BUVILLY
03.84.37.35.40 - 06.71.19.18.08
philippe.gaillard@estassur.fr

MX TEAM BERSAILLIN

Président : PETITPAS CYRILLE
16 RUE DE L EGLISE
39800 BERSAILLIN
03.84.25.97.33 - 06.83.58.63.40
nathalie.cyrille@gmail.com

MC SELLIERES

Président : BIGUEUR MARTIAL
1 RUE DES TERRES ROUGES
39230 RYE
06.70.77.23.71
combycar@gmx.fr

MC MOIRANS EN MONTAGNE

Président : LACROIX CHRISTOPHE
6 CHEMIN DE LA PELESSE
39260 VILLARDS-D'HERIA
03.84.42.07.56 - 06.80.85.87.15
christophe.lacroix123@orange.fr

MC DU VAL D'AMOUR

Président : GIBEY ARNAUD
4 RUE AUGUSTE POINTELIN
39380 MONT SOUS VAUDREY
06.79.94.85.52
arnaud.gibey39@gmail.com

MC DES GEAIS DE PLAISIA

Président : CHEVASSU YVES
8 RUE DES GEAIS
39270 PLAISIA
03.84.25.41.68 - 06.31.22.74.70
bad39@wanadoo.fr

MC DE CURNY

Président : PONCET MARC
90 RUE DE LA CREUSE
39160 LES TROIS CHATEAUX
03.84.48.84.83 - 06.81.31.92.69
marc.poncet3@wanadoo.fr

MC CIRCUIT JURA SUD

Président : JAVOUREZ VINCENT
4 RUE VILLAGE DU HAUT
39260 LES CROZETS
06.14.41.94.64
motoclubcjs@gmail.com

A.G.E.P.S.M.

Président : NOUVELOT MICHAEL
54 ROUTE DE SAINT PIERRE
39150 LA CHAUMUSSE
06.22.03.28.51
michael.nouvelot@orange.fr



MC DE NEVERS ET DE LA NIEVRE

Président : MOREAU REGIS
19 RUE DE L ORANGERIE
58000 ST ELOI
03.86.37.17.43 - 06.10.94.46.95
regis.moreau4@wanadoo.fr

MC DES TROIS TOURS

Président : ANNE THIERRY
SATINGES
58320 PARIGNY-LES-VAUX
03.86.58.77.46 - 06.51.53.78.42
anne.thierry0043@orange.fr

MC NATURE

Président : FRISCHHERZ ANDRE
8 TER RUE DU FOURNEAU
58700 PREMERY
07.50.82.83.69
mcn.saintsaulge@orange.fr

MC NEUVY SUR LOIRE

Président : NORMAND THIERRY
15 ROUTE DES ARTISANS
58200 ST LOUP DES BOIS
06.11.03.54.84
thierrysaintloup@hotmail.fr

SUD MORVAN MC

Président : DELAPORTE PHILIPPE
CHAUMONT
58290 LIMANTON
03.86.84.92.72 - 06.81.57.69.47
carrosserie.delaporte@wanadoo.fr

AS TEAM HIPPOCAMPUS

Présidente : LARMET FRANCOISE
21 ROUTE DU PETIT JAÏLLY
58110 BAZOLLES
09.83.87.79.86 - 06.98.90.61.85
fanfanlarmet@gmail.com

MC DE MONT BARON

Président : BELIN JEREMY
326 RUE DE MOIREY
21850 ST APOLLINAIRE
03.80.73.53.06 - 06.82.24.14.49
jeremysandrabelin@gmail.com

MC MX ACTIVITES

Président : PIOT JIMMY
3 ROUTE DE BEAUMONT
58700 SICHAMPS
06.88.15.27.99 - 06.88.15.27.99
mxactivites@yahoo.fr



MC HAUT SAONOIS

Président : GOUX CHRISTIAN
13 RUE DE DAMPVALLEY
70000 COLOMBE LES VESOUL
03.84.76.72.06 - 06.84.69.41.12
christian.goux0386@orange.fr

MC FROTEY LES LURE

Président : BOLOT MICHEL
24 RUE DU CENTRE
70200 FROTEY LES LURE
03.84.63.08.04 - 06.08.13.25.14
michou.patou.bolot@gmail.com

CLUB TRAIL 70

Président : BESANCON PHILIPPE
3 AVENUE DU BREUIL
70000 VAIVRE ET MONTOILLE
03.84.78.60.85 - 06.85.34.57.46
b-p@orange.fr

LES CLUBS

MC DE SAINT REMY

Président : GARCIA FRANCIS
6 HAMEAU V DE CHAZEL
70210 ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL
06.80.84.62.01
gariaf46@gmail.com

RIDE FOR LIVE

Président : BASSAND JEAN MARIE
2 CHEMIN DES MURAILLES
70190 CORDONNET
03.84.32.42.56 - 06.48.92.10.57
jmb0402@orange.fr

MC DU VAL DE SAONE

Président : MARTIN FRANCOIS-XAVIER
16 RUE DU PANIER
21610 LA VILLENEUVE SUR VINGEANNE
06.47.94.69.31 - 06.47.94.69.31
mcvaldesaone@gmail.com

MC FRESNOIS

Président : CHARPILLET JACKY
Corresp./ Secrétaire LE MOUEL CLEMENT
6 RUE DE L'HERMITAGE LA ROMAINE
70130 VEZET
03.84.78.11.40 - 06.45.48.42.77
lemouelclement@hotmail.fr

MC DE LA COMBE HELIENNE

Président : HENRY BRUNO
35 IMPASSE DE LA TUILERIE
70200 FROTEY LES LURE
06.10.36.75.56
mclacombehelienn@gmail.com

MC MARNAYSIEN

Président : ROUX ANTONIN
3 AV DU 60EME REGIMENT D'INFANTERIE
25000 BESANCON
06.38.78.19.06
rouxantonin.mac@gmail.com

MC PORTUSIEN

Président : ROBERT ERIC
5 AVENUE DU PARC
70170 PORT SUR SAONE
03.84.78.98.79 - 06.73.72.13.63
miss0917@orange.fr

MC D AUTHOISON

Président : LACROIX MAXIME
3BIS RUE DE NOROY ST IGNY
70000 VILLERS-LE-SEC
06.45.20.20.51
maxime.lacroix70@gmail.com



MC DARDON GUEUGNON

Président : FOREST JEAN-PIERRE
26 ROUTE DE VALETTE
71130 GUEUGNON
06.84.21.20.83
forest.jp@orange.fr

ASS MC DE MACON

Président : BAUDRAS JEAN-FRANCOIS
ASS MOTO MACON ROUTE DE LA GRISIERE
71000 MACON
06.82.04.55.46
jean-francois.baudras@orange.fr

MX PERFORMANCE ACADEMY

Président : CADOT GAETAN
1230 ROUTE DES ESSARTS
71560 FRONTENAUD
06.24.90.51.68
mxpacademy@gmail.com

LES CLUBS

DEMIGNY SPORTS MECANIQUES

Président : ALIX DANIEL
Corresp./ Secrétaire: NEPOTE FRANCK
5 RUE BOULON 21230 JOUEY
03.80.90.03.62 - 06.30.79.57.19
franck.nepote@orange.fr

RACING MOB CREUSOTIN

Président : LEGER PASCAL
8 IMPASSE DES MELOISES LES COMBARDS
71190 BROYE
06.11.42.05.99
pascal.doddy@gmail.com

MC HENRI IV

Président : GONOT PHILIBERT
Corresp./ Secrétaire: JOLY DENIS
4 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 71640 GIVRY
06.82.29.19.35
patwall-1961@orange.fr

TONIC MOTO DES COMBES GRONDEES

Président : GAUCHERAND ERIC
LES COMBES GRONDEES
71710 ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE
06.79.10.50.10
egdif@aol.com

MC ETINCELLE

Président : PIRAT SEBASTIEN
167 IMPASSE LES CLEFS
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
03.85.76.68.99 - 06.31.90.21.56
sebastien.pirat@gmail.com

ACTIVBIKE

Président : ROUSSEL NICOLAS
770 ROUTE DE LOUHANS
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
03.85.76.65.90 - 06.82.33.81.03
activbike@wanadoo.fr

MC DES SABLES

Président : PAVEGLIO JACKY
1 RUE GEORGES BESSON
71240 ST LOUP DE VARENNES
06.80.20.29.33
jacky.paveglio@free.fr

MOTOCROSS DU VAL DE SAONE

Président : DARD JUDICAELE
5 ROUTE DE CHARDONNERAY
71240 ETRIGNY
03.85.44.93.67 - 06.73.74.98.27
judicael.dard@yahoo.fr

MC SX-TREEM

Président : CADOT GAETAN
1230 ROUTE DES ESSARTS
71580 FRONTENAUD
06.24.90.51.68
kdoschoolracing@gmail.com

MC COTE CHALONNAISE

Président : BULFET JEAN-MICHEL
28 RUE DU VIEUX CHEMIN DE STGENGO
71390 BISSEY-SOUS-CRUCHAUD
06.25.91.33.29
m3c-buxy@hotmail.fr

MOTO SPORT 71

Président : GUERIN THOMAS
120 RUE DU COIN
69700 ECHALAS
06.13.01.47.57
tom.guerin42@me.com

COLOS SPORTS

Président : DALBEC MATHIEU
13 A ROUTE DE CHALON
71390 BUXY
03.85.92.05.56
mcb71390@yahoo.fr

MCTMX POWERSPORTS

Président : MUGNIER THIBAUT
1 RUE DU CREUX PIVOT
71380 ALLERIOT
06.10.89.50.23
mugnierthibaut@hotmail.fr

RIDE AND RACE

Présidente : JOUVE ALEXANDRA
Corresp. : JOUVE CHRISTOPHE
7 RUE CHAMPS VIGNES
71140 BOURBON-LANCY
06.19.38.25.04
christophe.jouve071@gmail.com



MC BRIENON

Président : ONGARO YANNICK
16 RUE DES SABLES
89600 BOUILLY
03.86.35.25.33 - 06.03.00.70.09
mcbrienon@orange.fr

CHABLIS MOTO VERTE

Président : RICHOUX GABIN
28 RUE SOUFFLOT
89290 IRANCY
03.86.42.37.49 - 06.79.93.62.61
gabinrichoux@gmail.com

SPORTING MC DE SENS

Président : CAMUS GREGORY
24 RUE GERMAIN BEDEAU
89510 VERON
06.99.91.18.22
camusbros89@hotmail.fr

AS BEINES SPORTS

Président : DAVID KEVIN
8 RUE SAINT EUSTACHE
89360 BERNOUIL
03.86.52.32.59 - 07.86.83.09.75
kev-du-89@outlook.com

MOTO SPORTS NATURE

Président : PELOIS ALEXANDRE
31 RUE DES MARRONNIERS
89470 MONTEAU
03.86.41.88.41
moto.sports.nature@orange.fr

TEAM SPEED 89

Président : MATKOWSKI ARNAUD
8 RUE DES JONQUILLES
89260 PERCENEIGE
03.86.88.44.68 - 06.51.90.66.01
mxarnaud@aol.com

SPORT MOTO SECURITE

Président : VON-PINE VINCENT
11 RUE FAIDHERBE
89000 AUXERRE
06.61.52.17.46
vincent.vpy@gmail.com

MC DE TOUCY

Président : PARISE MICHEL
29 RUE DES CHAMPS AUX PRETRES
89113 CHARBUY
06.07.78.73.23
michel.parise@neuf.fr

MC CHARNYCOIS

Président : MOREAU JEAN-MICHEL
6 LES SENNEDOTS
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
03.86.91.62.07 - 06.86.94.83.31
jm.moreau89@orange.fr

MC DE MOLOSMES

Président : DROUHIN RAYMOND
5 RUE DE LA VOUTE
89700 MOLOSMES
03.86.55.37.22 - 06.45.00.84.74
drouhinraymond@gmail.com

MOTO DE L'ÉOLIENNE

Président : AUBERT ERIC
7 RUE DES MERLES
89410 BEON
03.86.73.46.96 - 06.83.99.97.34
eric.aubert89@orange.fr

CHRONOVERT

Président : ROMBAUT LOIC
CAMEROLLE
89220 SAINT-PRIVE

LES CLUBS

LOISIRS MOTORS SENS TOUT TERRAIN

Président : SIMONOT BENJAMIN
1 BIS RUE DE LA VALLEE FORGES
77630 ST MARTIN EN BIERE
06.85.06.94.81 - 06.85.06.94.81
lessaveursdechailly@wanadoo.fr

27 MX

Président : LATREYTE LUDOVIC
1 PASSAGE DU NORD
89144 LIGNY LE CHATEL
06.43.37.28.33
ludovic.latreyte@orange.fr



ASS MOTO-CROSS DE BERMONT

Président : KUEHM THOMAS
3 RUE DE LA GARE
90340 CHEVREMONT
03.84.90.05.92

UNION MOTOCYCLISTE D'ABBEVILLERS

Président : VILLANI PASCAL
18 RUE DU MUGUET
70400 ECHEMANS SOUS MONT VAUDOIS
03.84.46.05.11 - 06.60.26.29.35
pascal.villani@aliceadsl.fr

MX SUARCE

Président : RIGAL FREDERIC
20 RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE
90100 DELLE
06.72.94.04.18
fredracing166@gmail.com

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

21- CÔTE D'OR

Mr. Patrick THEVENARD / 06 46 00 07 52
@: thevpat59@gmail.com

25- DOUBS

Mr. Patrick ALZINGRE / 06 18 26 25 47
@: patrick.alzingre@wanadoo.fr

39- JURA

Mr. Alain RAMEL / 06 80 30 42 12
@: ramelal@wanadoo.fr

58- NIEVRE

Mr. Bernard HENRIET / 06 18 68 10 48
@: bernard.henriet86@sfr.fr

70- HAUTE SAONE

Mr. Pascal ROY / 03 84 76 87 27
@: p.roy-calou@orange.fr

71- SAONE-ET-LOIRE

Mr. Thomas GUERIN / 06 13 01 47 57
@: president.cmd71@gmail.com

89- YONNE

Mr. Patrice HENNEQUIN / 06 69 40 80 00
@: phennequin@wanadoo.fr



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

COMMISSION MOTOCROSS



PRÉSIDENT

Mr Jean Pierre Chagrot
03 81 84 21 94
chagrotjeanpierre@orange.fr

MEMBRES :

Mr Arnaud Benner
Mr Fabrice Benner
Mr Jérôme Brisebard
Mr Fabrice Chollet

Mr Claude Ethalon
Mr Arnold Forestier
Mr Jérôme Gabette
Mr Dominique Robert

Mme Charlotte Mercier
Mr Luc Pellier
Mr Alain Ramel



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ZONE OUEST (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne)

ZONE EST (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort)

*(Conformément aux Règles Techniques et de Sécurité et au Code Sportif National édité par la FFM)
(Des avenants pourront être ajoutés en cas de nécessité)*

Art. 1 - GENERALITES

Tout participant doit présenter sa licence 2023 et un justificatif d'identité lors du contrôle administratif et sur demande de tout Officiel qualifié durant la manifestation.

Art. 1.1 - TITRE EN JEU

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté se déroulera indépendamment dans chacune des deux Zones de la Ligue. Il y aura donc un Trophée de Zone Ouest et un Trophée de Zone Est, cela dans chaque catégorie. Ces deux Trophées serviront à qualifier les vingt premiers pilotes de chaque Zone de toutes les catégories pour organiser une finale qui permettra de décerner un titre de **"CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE"** aux premiers de chaque catégorie. Seuls les pilotes dont les Clubs sont affiliés dans la Zone concernée par le Trophée marqueront des points.

Art. 1.2 - CONDITIONS D'ACCES

Chaque catégorie doit désigner un "Représentant des Pilotes" qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du Jury.

CATÉGORIES	CYLINDRÉES	LICENCES OBLIGATOIRES	AGES REQUIS MINI/MAXI
DEMO KID*	50 2T à 90cc 4T	NET, NJ1, NJ2, EPP, LJD, NPP + Guidon Bronze	6 à 9 ans

**possible que pendant les entractes, si minimum 5 pilotes, le départ s'effectuant devant la grille. Pas de classement.*

MINICROSS 65 et 85	65 2T à 125cc 4T 85 2T à 150cc 4T	NJ1 + Guidon Argent NJ2 + Guidon Or NJ3 + Guidon Or	7 ans 8-9 ans 10-11 ans
ESPOIR 85	85 2T à 150cc 4T	NJ3 + Guidon Or NJ3C NCO	11 ans 12-14 dès 15 ans
125	100 à 125cc 2T	NJ3C NCO - LUE	13-14 ans dès 15 ans
OPEN (MX 1 et MX2)	100 à 125cc 2T 175 à 250cc 4T 126 à 500cc 2T 251 à 450cc 4T	NJ3C NCO – LUE " "	13-14 ans 15 ans " "
VETERAN BRONZE VETERAN ARGENT VETERAN OR FEMININE	125 2T à 650cc 4T	NCO - LUE	38 ans 49 ans 58 ans 13 ans

COMMISSION MX



QUAD	125 2T à 250 4T 550 2T ou 4T maxi	NJ3C NCO - LUE	12-14 ans dès 15 ans
PITBIKE	88 à 190cc 4T moteur horizontal	NJ3C NCO NPP	12-14 ans dès 15 ans dès 7 ans

L'épreuve ne devra pas excéder 5 catégories et devra se dérouler en journée (non en nocturne). Un Club qui souhaiterait organiser une épreuve en nocturne ne comptera pas pour le Cassement Trophée (*sauf Championnat Pit bike → voir Règlement Pit bike*).

Pour le classement des trophées, les épreuves aillant lieu sur des terrains non permanents, seuls les catégories Mini cross, Espoir 85, Vétéran, Pit bike et Quad. Les catégories 125cc et Open ne seront pas prises en compte pour les Trophées de Zone, mais pourrons avoir lieu hors classement.

Les pilotes devront être :

- licenciés en Bourgogne Franche Comté (BFC) pour prétendre être classés dans les Trophées de Zones

Art. 1.3 - CATEGORIE DEMO KID (6/9 ans)

Une démonstration (de 3 séances de 10mn chacune avec 1H de repos entre chaque) sera possible si 5 inscriptions minimum à l'épreuve, ouverte aux pilotes équipés d'une 50cc 2T, 50 et 90cc 4T centrifuge ainsi que 65cc débutant.

Art. 1.4 - CATEGORIE MINICROSS 65 ET 85 (7-11 ans)

plaque BLEUE, n° BLANC

Les épreuves sont communes aux deux cylindrées. Le résultat scratch de la journée permettra de réaliser un classement selon le barème en vigueur. (Article 4.1). Chaque épreuve comportera :

- une séance d'essais libres de 10mn puis un temps de repos
- une séance d'essais chronométrés de 10mn puis un temps repos
- 2 manches de 12mn + 1tour.

L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos.

Art. 1.5 - CATEGORIE ESPOIR 85 (11-15 ans)

plaque BLANCHE, n° NOIR

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et de 2 manches de 15mn + 1tour.

Les essais chronométrés détermineront l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

Si, sur une épreuve, le nombre des pilotes des catégories Mini cross 65cc, mini cross 85cc et Espoir 85cc est inférieur ou égal à 40, les catégories Mini cross 65cc, Mini cross 85cc et Espoir 85cc seront regroupés sur cette épreuve, dans la même course.

Le classement à la journée ainsi que le classement du Trophée seront séparés, il y aura donc un classement journée et un classement de Trophée pour la catégorie 65cc, un classement journée et un classement Trophée pour la catégorie Mini cross 85cc, un classement journée et un classement Trophée pour la catégorie Espoir 85cc. La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement du Trophée de chaque catégorie en commençant par la catégorie Espoir 85cc, puis la catégorie Mini cross 85cc, puis la catégorie Mini cross 65cc. La mise en grille pour les manches se fait en fonction des chronos réalisés. Dans la mesure où il y a dans cette course, 3 catégories, seront appelés en premier, le meilleur temps des 65cc, puis le meilleur temps des Mini cross 85cc et enfin le meilleur temps des Espoirs 85cc ; ensuite seront appelés les deuxièmes temps dans le même ordre et ainsi de suite, jusqu'au dernier pilote présent dans le parc d'attente.

Si, sur une épreuve le nombre des pilotes, de ces mêmes catégories, est supérieur à 40, seules les catégories Mini cross 85cc et la catégorie Espoir 85cc seront regroupés sur la même course. Les pilotes de la catégorie Mini cross 65cc rouleront seuls.

COMMISSION MX



Art.1.6 - CATEGORIE 125 (à partir de 13 ans)

plaque NOIRE, n° BLANC

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes A et B** en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide aux essais chronométrés rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2me pilote du 1er groupe...
Si le nombre de pilotes est impair, le groupe A comportera un pilote de plus que le groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches + **1 pilote repêché (le meilleur temps chrono du 23me)**.

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétéran" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

Art. 1.7 - CATEGORIE OPEN (MX1 et MX2) (13 ans en 125 /15 ans + 125) plaque BLANCHE, n° NOIR

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches. L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes, A et B**, en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide de l'essai chronométré rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2ème pilote du 1er groupe...
Si le nombre de pilotes est impair, le Groupe A comportera un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches + **1 pilote repêché (le meilleur temps chrono du 23me)**.

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétéran" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

Art. 1.8 - CATEGORIE OPEN NON QUALIFIE

Sont admis dans cette catégorie, les pilotes qui ne se seront pas qualifiés lors des essais chronométrés 125 et Open (15 pilotes minimum sont requis). L'épreuve se déroulera en 2 manches de 15 mn + 1tour. Il n'y aura pas de classement à l'année ni de podium journalier.

COMMISSION MX



Art. 1.9 - CATEGORIE VÉTÉRAN (BRONZE 39 ans, ARGENT 49 ans, OR 59 ANS) ET FEMININE (13 ans)

Sont également admis dans cette catégorie, les pilotes 125cc 2T et "Open non Qualifié" si places disponibles.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres ou espacée) puis 2 manches de 20mn + 1tour.

L'ordre de placement sur la grille de départ pour les 2 manches se fera suivant le classement scratch des essais chronos. Le nombre d'engagés peut dépasser parfois la capacité d'accueil d'un circuit (capacité du circuit +10%). Ce principe n'étant valable que pour les Essais, les pilotes les moins rapides de la catégorie Argent pourront être intégrés dans la course des Open non-Qualifiés, si bien-sûr la situation le permet.

Art. 1.10 - CATEGORIE QUAD (13 ans en 125cc / 15 ans en 550 cc) plaque VERTE, n° BLANC

Seront admises, les machines répondant aux normes indiquées dans l'article 6 du Championnat de France Quad. Les plaques devront être de dimensions réglementaires : plaque avant 15 x 20cm, celle à l'arrière sera en plastique souple de 23 x 28cm, dimensions des chiffres : 14 cm de haut minimum. Les numéros devront être visibles de chaque côté du véhicule et celui à l'arrière devra être fixé en drapeau.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (immédiatement suivie ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour. Le nombre de pilotes est limité à 30, les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

Art. 1.11 – CATEGORIE PIT BIKE (12 ans) Voir le Règlement correspondant.

Art 1.12 – GENERALITE CONCERNANT TOUTES LES CATEGORIES.

Un pilote pourra changer de catégorie s'il en fait la demande au moins 8 jours avant l'épreuve, auprès du Président de la Commission MX ou du Délégué et si celle-ci est accordée. Les points acquis dans l'ancienne catégorie ne seront pas transférés dans la nouvelle catégorie (mais seront conservés). Aucun changement de catégorie ne se fera le jour de la course.

Le pilote ne peut pas concourir dans plusieurs catégories le même jour. Si sa catégorie ne figure pas dans le programme, il pourra éventuellement s'engager dans une autre catégorie si places disponibles. Il devra utiliser une moto de cylindrée correspondante à la catégorie.

Tout pilote inscrit au Championnat BFC ou de zone qui souhaiterait changer de cylindrée ou de catégorie devra solliciter par écrit, l'accord du Président de la Commission MX ou du Délégué et devra attendre la confirmation avant de se présenter à la course choisie. Les points seront marqués à partir de l'épreuve précisée mais en aucun cas ne seront transférés d'un Championnat ou d'une catégorie à l'autre. La démarche sera identique pour le pilote qui souhaiterait intégrer un Championnat en cours de saison.

Art. 2 - INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Demande de numéro, inscription et engagement pour la totalité du Championnat ou à une épreuve se font uniquement sur le site officiel **www.ffm.engage-sports.com**. **La demande de numéro doit être suivie d'une inscription dans les 60 jours, au-delà, la demande de numéro ne sera plus valable.** Le pilote devra refaire une demande.

Si à -12 jours, avant l'épreuve, il n'y a pas assez de pilotes engagés, le Délégué aux Engagements pour le Championnat de la Zone concernée se réserve le droit d'engager, dans un premier temps les pilotes de la Zone voisine constituant notre Ligue, puis si possible les pilotes extérieurs à la Ligue. Ils seront alors engagés suivant l'ordre d'inscription et soumis aux règles établies en Bourgogne Franche-Comté. Tous ces pilotes engagés, mais

COMMISSION MX



ne faisant pas partie des pilotes de la zone concernée par le Championnat seront classés à l'épreuve mais ne marqueront pas de point.

Toute personne organisant ou participant à une manifestation est réputée avoir pris connaissance du Code Sportif, des Règles Techniques et de Sécurité, et du présent règlement et de s'y soumettre.

Art. 2.2 - MODALITES

Jusqu'à 12 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT MINICROSS : 30€ PIT BIKE : 40€ MOTOCROSS : 40€		
Moins de 12 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT MAJORE MINICROSS : 50€ PIT BIKE : 60€ MOTOCROSS : 60€		
COMMENT ?	Créer un profil. Demander un n° de course (<i>le n° n'apparaissant plus dans la grille signifie qu'il est déjà attribué</i>). Celui-ci sera validé ou modifié par le Président de la Commission MX ou le Délégué. Les numéros de course des Championnats de France sont prioritaires.		
DELAI	Le mercredi précédent la manifestation à 23H59. Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible. Un pilote ne pourra pas rouler si son nom ne figure pas sur les listes des engagés.		

Délégué MX OUEST	Délégué Pit Bike	Délégué Supermotard	Délégué MX EST
Arnaud BENNER 06 41 54 66 66 nono.benner.21@gmail.com	Jérôme GABETTE 06 78 47 19 60 jerome.gabette@yahoo.fr	Charlotte MERCIER 06 15 11 44 79 liguebfc.supermotard@gmail.com	En Instance de décision

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via intranet.ffmoto.com et devra s'engager via engage-sports.com. Souscription via l'intranet FFM obligatoire 72 heures avant l'épreuve.
Aucune licence "1 manifestation" ne sera délivrée le samedi ni le dimanche de l'épreuve.
Ces pilotes ne marqueront pas de point et ne seront pas classés.

Toute inscription passée le délai de 14 jours devra être réglée uniquement par Carte Bancaire.

Règlement par CB : une caution automatisée de 200€ est appliquée.

Le pilote recevra une confirmation d'engagement si la procédure en ligne a bien été respectée.

Règlement par chèque : un chèque de caution de 200€ libellé à l'ordre de "Ligue Moto BFC" doit être adressé à la Ligue Moto BFC Est ou Ouest avant l'ouverture de la saison.

La caution par chèque ou par CB garantie la restitution du transpondeur le jour de la manifestation et garantie un bon comportement du participant, si une de ces clauses n'est pas respectée, la caution pourra être encaissée et dans ce cas, un autre chèque devra être fourni à nouveau. Sinon il sera détruit en fin d'année.

Art. 2.3 - NUMERO DE COURSE

Il devra être demandé via engage-sport avant l'inscription et sera validé au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat et le conservera toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Une procédure de demande de numéro sera publiée sur le site de la Ligue, elle devra être respectée.

Les pilotes participant aux épreuves de Championnat de France, qui auront déjà obtenu leur n° par la FFM pourront prétendre rouler dans les Championnats régionaux avec ce même numéro. Les pilotes de la Ligue Bourgogne

COMMISSION MX



Franche-Comté n'auront pas à faire de demande particulière auprès d'Engage-Sport sur la grille régionale. Le président de la Commission de MotoCross se chargera de bloquer, puis d'attribuer les numéros aux pilotes concernés. Les pilotes non licenciés dans un club de la Ligue BFC et désirant obtenir un numéro pour les courses de Bourgogne Franche-Comté, devront faire une demande auprès du président de la Commission MX afin d'obtenir la validation de ce numéro. Passé la date évoquée par la procédure plus aucun pilote ne pourra prétendre être prioritaire pour l'attribution d'un numéro !

Art. 2.4 – ENGAGEMENT

Le Délégué ou le Président de la Commission MX validera les inscriptions faites sur engage-sports.com. Le nombre des pilotes engagés, toutes licences et toutes ligues confondues, sera limité en fonction de la capacité du nombre de pilotes indiqué sur l'homologation du circuit. La date et l'heure d'inscription seront prises en compte pour l'engagement du pilote. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront retenues en tant que **"RESERVISTES", sans promesse de place**. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

Si à 2 semaines, avant l'épreuve, il n'y a pas assez de pilotes engagés, le Délégué aux Engagements pour la Course de la Zone concernée se réserve le droit d'engager, dans un premier temps les pilotes de la Zone voisine constituant notre Ligue, puis les pilotes extérieurs à la Ligue. Ils seront alors engagés suivant l'ordre d'inscription et soumis aux règles établies en Bourgogne Franche-Comté. Tous ces pilotes engagés, mais ne faisant pas partie des pilotes de la zone concernée par le Championnat seront classés à l'épreuve mais ne marqueront pas de points. En ce qui concerne la Finale qui devra déterminer le podium du Championnat BFC. Les pilotes devront s'engager sur cette épreuve. Mais seuls les pilotes, se classant dans les 20 premiers des 2 classements de Trophées de Zone seront, dans un premier temps retenus. En cas de disponibilité de place, les pilotes seront engagés dans l'ordre de réception de leurs engagements, qu'ils soient de Zone Est ou de Zone Ouest.

Art. 2.5 - DESISTEMENT / FORFAIT

Un pilote désireux d'engager une procédure de désistement devra impérativement :

- Se déclarer forfait sur Engage-Sport pour l'épreuve concernée. Si le désistement impacte plusieurs courses, il faut faire une demande de forfait pour chacune des épreuves.
- L'engagement sera remboursé que si le forfait est déclaré sur Engage-Sport + de 8 jours avant l'épreuve.
- A – de 8 jours l'engagement sera remboursé que si le forfait est d'origine médical, et/ou familial grave. Dans tous les cas il doit être accompagné d'un certificat médical daté d'avant l'épreuve, et/ou d'un document officiel.
- Ce certificat médical, et/ou document officiel, devra impérativement être fourni au délégué du Championnat de Zone ou au Président de la Commission MX avant le samedi précédent l'épreuve.

Le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

Les cas litigieux seront examinés par la Commission MX.

Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

Un pilote participant à une course alors qu'il n'aurait pas l'autorisation de son médecin roulera sous son entière responsabilité.

Art. 3 : DÉROULEMENT

Art. 3.1 - VERIFICATION ADMINISTRATIVE

Dès son arrivée, le pilote **devra passer personnellement** au Contrôle Administratif et présentera sa licence 2022 et un justificatif d'identité. Il retirera une fiche "contrôle technique" qui sera à compléter et se dirigera vers les

Contrôleurs Techniques avec sa ou ses machine(s) et ses équipements à contrôler. Il ira ensuite retirer un transpondeur.

Art. 3.2 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage s'effectue par les transpondeurs RF uniquement fournis par la Ligue BFC. Ces derniers sont disponibles en location annuelle ou location à la journée (voir modalités spécifiques) Les supports sont fournis à la première prise du transpondeur mais peuvent être vendus à 10€ pièce en cas de perte ou d'oubli le jour de la course. Les transpondeurs en Location journalière devront être restitués une demi-heure après la fin de la dernière course de chaque catégorie. Dans la négative, le pilote devra le retourner dans la semaine, à ses frais, par chrono-post ou colissimo au chronométreur qui était présent. En cas de non-restitution, en cas de restitution défectueuse ou de restitution tardive à plus de 8 jours, une caution de 100€ sera encaissée.

Art. 3.3 - PARC D'ATTENTE

Le parc d'attente est **interdit au public** mais autorisé aux mécaniciens licenciés 2022.

Les places seront numérotées de 1 à 45, un espace suffisant devra être prévu afin que les pilotes puissent se ranger directement dans l'ordre d'entrée sur la ligne de départ.

Les machines devront être au parc d'attente 10 mn avant l'ordre de départ. Le pilote en retard partira sur la grille en dernière position. La notion de retard entrera en vigueur à l'instant où le Directeur de Course ou son représentant désigné permettra à la première moto de rentrer sur la grille. A cet instant, l'accès au parc d'attente sera fermé. Le pilote en retard devra attendre que le dernier pilote présent au parc d'attente ait rejoint la grille de départ.

Rappel : lorsque les pilotes arrivent au parc d'attente, l'espace situé en avant de la grille est interdit à quiconque, les pilotes uniquement pourront accéder derrière la grille et éventuellement modifier leur emplacement, sans utiliser d'outil.

Après la mise en place des pilotes catégorie Minicross, seul le mécanicien pourra venir aider le pilote à mettre le bloc fourche ou la cale et devra évacuer immédiatement au signal du Directeur de Course.

En cas de départ sur 2 lignes, les pilotes se placeront en 2me ligne que lorsque la 1ère ligne sera complètement occupée. La roue avant des machines placées en 1ère ligne ne devra pas être éloignée de la grille de plus de 50 cm (art. 16 h RTS). Une poutre anti-recul devra être placée à 3m de la grille de départ.

Art. 3.4 - COMMUNICATION, ARRET

Les échanges entre pilotes et accompagnateurs ont uniquement lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par des Officiels de l'épreuve si la situation l'oblige).

Art. 3.5 – PANNEAUTAGE

Le circuit homologué peut prévoir des emplacements réservés aux panneauteurs et mécaniciens titulaires d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours et être en mesure de la présenter à la demande d'un Officiel. Entre chaque série d'essais ou de manches, le parc "panneauteur" devra être vide. La présence uniquement des panneauteurs et des mécaniciens relève de l'autodiscipline. En cas de non-respect, le Jury de l'épreuve pourra sanctionner. Toute personne licenciée FFM 2023 pourra panneauter. Le Club utilisera à sa convenance les moyens habituels pour le contrôle.

Art. 3.6 - SEANCES D'ESSAIS

À la 1ère séance d'essais libres de la 1^{ère} épreuve de la saison, les pilotes accéderont à la piste dans l'ordre d'arrivée au pré-parc. Pour les épreuves suivantes, les pilotes entreront en piste dans l'ordre du classement provisoire.

Art. 3.7 - DEPART DES MANCHES

Les pilotes entreront en grille pour les deux manches suivant l'ordre établi aux essais chronométrés. Les départs se feront sur présentation des panneaux 15 puis 5 secondes. Des feux ou autres systèmes respectant ces délais sont autorisés. La grille sera abaissée entre 5 à 10 secondes suivant la présentation du panneau 5 secondes. En cas de problème de tombé de grille, le départ sera donné au drapeau tricolore.

Art. 3.8 - FAUX DEPARTS

Tout faux départ sera signalé **uniquement** par le Directeur de Course, par un drapeau rouge agité.

Art. 3.9 - HORAIRES

Se reporter aux horaires établis par l'Organisateur (*horaires types ci-après susceptibles de modifications*).

Art. 4 - CONTROLE TECHNIQUE, PLAQUES ET CHANGEMENT DE MACHINE

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Une fiche (ou un livret technique) pourra être demandée. Le casque et la dorsale seront étiquetés par les Contrôleurs si tout est conforme.

Art. 4.1 - CONTROLE TECHNIQUE

Les pilotes doivent passer au Contrôle Technique dès leur arrivée le samedi après-midi entre 16 et 19H. Un Contrôle Technique est prévu pour les derniers arrivants le dimanche entre 6H45 et 8H00.

Toutes les machines, les casques et les équipements utilisés lors de l'épreuve devront avoir été présentés et contrôlés, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Les protections dorsale (norme EN 1621-2) et pectorale (norme EN 14021) sont obligatoires et doivent être présentées au contrôle.

Toutes réparations ou modifications intervenant dans la journée doivent obligatoirement repasser au Contrôle Technique. Tous changements des pièces contrôlées doivent être signalés sous peine de sanctions.

Après une chute nécessitant l'intervention des secours, machines et équipements devront être présentés aux Techniques pour vérifications.

Un pilote qui présenterait volontairement un matériel défectueux, dangereux non conforme s'exposera à une pénalité étudiée par le Jury de l'épreuve.

Une attention particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore qui devra être conforme au Règlement FFM suivant les règles éditées par la FIM, actuellement 112db maxi (109 pour les 85). A l'issu du contrôle, si tout est en règle, un coupon sera remis au pilote qui devra le remettre à l'Officiel Technique à l'entrée du pré-parc, à la première séance d'essais.

Le Responsable Technique ou le Directeur de Course pourra déclencher des contrôles sonores en cours et à l'issue de l'épreuve. En cas de contrôle négatif, le Jury prendra des sanctions pouvant aller jusqu'au déclassement de la manche du pilote. Si un pilote refuse de se soumettre à un contrôle sonomètre inopiné, il sera disqualifié.

Pourront être effectués lors des épreuves :

- des contrôles techniques en cas de détérioration ou de perte du silencieux, dont la machine émettra un bruit anormalement élevé pendant un essai ou une manche (ex. : pot déboîté) devra s'arrêter **impérativement et le plus rapidement possible** (1er passage) au parc mécanicien pour réparation éventuelle ou abandon. En cas de non-respect, le Directeur de Course arrêtera le pilote qui sera dirigé avec sa machine vers le Contrôle Technique

COMMISSION MX



- un contrôle de cylindré : pour tout démontage effectué à la demande de la Direction de Course qui s'avère conforme, la Ligue BFC participera aux frais occasionnés, selon le barème du Championnat de France
- des contrôles anti-dopage (alcoolémie ou stupéfiants).

Le tapis environnemental homologué (160 x 100cm minimum) est obligatoire sous la moto dans le parc coureur. Il doit être constitué d'une partie absorbante (1 litre minimum) et d'une partie imperméable (épaisseur de 5 à 7 mm minimum).

Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les Organisateurs (pour en obtenir, contactez votre Président de Club, 48€).

Un extincteur est vivement recommandé dans chaque stand.

Art. 4.2 - PLAQUES ET MAILLOTS

Les motos devront être munies de 3 plaques avec le n° lisible sur chaque face. Ruban adhésif et découpe à la main sont interdits.

Le pilote doit obligatoirement porter le même n° sur son maillot que sur ses plaques. Si ce n'est pas le cas, il devra être **impérativement barré**. Les maillots indiquant une autre fédération que celle de la FFM ne sont pas admis.

Dimensions minimales plaque frontale : Hauteur du n° : 140 mm / Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Dimensions minimales plaque latérale : Hauteur du n° : 100 mm / Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Elles devront être aux couleurs définies dans le paragraphe Catégorie et devront être propres à chaque entrée sur la piste de façon à ce que le n° soit lisible. **Les plaques fantaisistes ne sont pas admises.**

Le pilote qui est en tête du Trophée dans sa catégorie pourra porter la plaque rouge.

Art. 4.3 - CHANGEMENT DE MACHINE

Le pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique et si elle reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

Le changement peut se faire que pendant la série des Essais (ou avant une manche) mais uniquement au parc mécanicien. En aucun cas pendant une manche.

Art. 5 – CLASSEMENT

Pour être classés, les pilotes devront avoir franchi la ligne du Drapeau à Damier et cela dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur de la manche.

Art. 5.1 – BAREME

Seuls les pilotes licenciés en région Bourgogne Franche Comté et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 1 marqueront des points.

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1er	25 Pts	5me	16 Pts	9me	12 Pts	13me	8 Pts	17me	4 Pts
2me	22 Pts	6me	15 Pts	10me	11 Pts	14me	7 Pts	18me	3 Pts
3me	20 Pts	7me	14 Pts	11me	10 Pts	15me	6 Pts	19me	2 Pts
4me	18 Pts	8me	13 Pts	12me	9 Pts	16me	5 Pts	20me	1 Pt

Art. 5.2 - CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

Art. 5.3 - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex-æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

Art. 5.4 - CLASSEMENT POUR LE PILOTE PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MX

Le pilote engagé dans une épreuve de Championnat de France de Motocross se déroulant le même jour qu'une épreuve de Trophée BFC se verra attribuer la totalité des points acquis au cours des 2 manches avec un bonus de 10 points sans dépasser une totalité de 50 points. Dans le cas où un pilote ne marque pas de point, il bénéficiera tout de même du bonus de 10 points sous réserve d'avoir réalisée une série d'essai. C'est au pilote d'en apporter la preuve dans les conditions citées ci-dessous

Pour prétendre obtenir ces points, le pilote concerné devra transmettre **dans les 72 heures**, par mail ou par courrier, les résultats obtenus au Président et au Délégué de la Commission MX. **Passé ce délai = pas d'ajout.**

Certaines grilles de points en Championnat de France étant différentes, le calcul se fera par équivalence avec la grille appliquée en Championnat BFC (25, 22, 20, etc.).

Art. 6 – RECOMPENSE

Le Club Organisateur récompensera sous forme de coupe ou de trophée, les 3 premiers de chaque catégorie (*plus suivant ses possibilités et à sa seule discréption*), du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, de toutes les catégories. Une récompense sous forme de coupe ou de trophée doit être remise à la première Féminine et cela dans toutes les catégories concernées.

Les pilotes de la catégorie "Open non qualifié" ne seront pas obligatoirement récompensés.

La présence des pilotes qui seront récompensés est obligatoire à la remise des récompenses, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif (en cas d'absence, elle ne sera pas remise à un tiers). Un pilote qui porterait un maillot d'une fédération autre que celle de la FFM ne sera pas admis sur le podium et n'aura pas sa récompense.

Art. 7 – DISCIPLINE

Art. 7.1 - APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au Règlement Général des manifestations sportives de la FFM, le Jury de l'épreuve a le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeur ou de sécurité. Les Clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent Règlement pourront être pénalisés. Toute contestation ou litige sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

COMMISSION MX



- sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique)
- sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité
- sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motocycle, ravitailler
- entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci
 - Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective
- coureur arrivant tardivement dans le parc d'attente
- entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance
- avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
- avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche
- coureur ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente ne réussissant pas à réparer leur motocycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des Officiels
- coureur ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente
- coureur ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée
- coureur revenant tard du tour de reconnaissance au parc d'attente après que le départ ait été donné

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le coureur sera notifié oralement
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du coureur concerné ainsi que la pénalité imposée.

Art. 8 – RECLAMATION

Le Jury peut être saisi par le biais d'une réclamation transmise par le Directeur de Course et également par le biais d'un rapport d'Officiel. Elle doit être formulée par écrit accompagnée d'une caution de 75^e, **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique. S'ajoutera un chèque de 75^e si cela nécessite le démontage d'un moteur 2^T, ou 150^e pour un moteur 4^T. Les personnes intéressées (plainte et la personne mise en cause) et éventuellement des témoins seront convoqués et auditionnés. La caution sera remboursée si le bien-fondé a été reconnu, dans le cas contraire, elle sera adressée à la FFM. Après avoir délibéré, le Jury pourra soumettre l'affaire à l'instance disciplinaire compétente. Dérogation : dans le cas où le plainte serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

Art. 9 - SELECTION REGIONALE

La liste de pilotes proposée par le sélectionneur sera validée par la Commission de Motocross. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par mail et/ou par téléphone dès que possible. Ils devront confirmer leur participation auprès du Président ou au Délégué de la Commission MX dans les plus brefs délais.

Des pilotes seront "présélectionnés" en nombre supérieur par rapport aux besoins. Puis une sélection finale aura lieu : Le nombre de pilotes retenus dans chaque catégorie sera en équation avec le nombre de pilotes que le règlement du Championnat de France aura établi. Le classement provisoire des Trophées BFC Est et Ouest n'ouvre pas automatiquement droit à la sélection.

Art. 9.1 - INDEMNITE SPECIFIQUE

Les pilotes participants seront défrayés sur le barème fiscal associatif en vigueur, du lieu de résidence au lieu de l'épreuve, sur présentation des factures des frais engagés (péage autoroutier).

Art. 7.2 – COMPORTEMENT

Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et Officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le Jury.

Seront sanctionnés sans convocation devant le Jury, tous les faits de non-respect des règles élémentaires indispensables constatés par un Officiel désigné sur l'épreuve. Cela concerne le non-respect des drapeaux, les impolitesses, insultes et gestes déplacés, le non-respect des délimitations de piste matérialisée par des banderoles ou pas. Des sanctions pourront être appliquées et en cas de récidive sur la même manifestation, le pilote sera disqualifié de cette épreuve. Une affaire au tribunal sera enclenchée en cas de récidives sur d'autres épreuves.

Sanctions applicables non exhaustives : avertissement, pénalité de temps, déclassement, disqualification, amende financière, exclusion etc...

Si faits constatés par tous officiels désignés sur l'épreuve lors de la séance des essais :

Essai chronométré annulé pour le pilote, il rentrera en dernière position pour les deux manches à venir.

Si faits constatés par tous Officiels désignés sur l'épreuve lors d'une manche :

Le pilote pourra être rétrogradé de 5 places ou même être disqualifié. En cas de récidive sur la même épreuve, le pilote sera déclassé de la manifestation.

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs, lors de toute activité organisée sous l'égide de la Ligue et de la Fédération, sur la piste ainsi que dans les enceintes administratives et sportives (parc-coureurs, zone panneautage etc.).

Il est interdit aux coureurs et à un de ses accompagnateurs de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais de qualification officielles et manches.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit et dans les parties réservées au public, sous peine de sanction. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bon voisinage.

Toute impolitesse, et manquement aux règles fondamentales de civilité et de savoir-vivre est totalement inadmissible. Tout geste déplacé ou mauvais comportement d'un coureur, sera passible de sanctions, ceci est également valable pour les accompagnateurs dont le pilote est responsable.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite sauf si elle est apportée par un Commissaire désigné par l'Organisateur dans le but d'assurer la sécurité. Les Commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant à un endroit sûr. Tout ajustement ou réparation doit se faire par le coureur, travaillant seul sans aide extérieure.

Lorsqu'un coureur reçoit un traitement par le personnel médical, ses accompagnateurs ne sont pas autorisés à interférer ou entraver leur travail. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par le Jury.

Art. 7.3 - SANCTIONS ET DISQUALIFICATIONS QUI POURRONT ETRE APPLIQUEES

Dans le cas des infractions suivantes (constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible), la notification d'une décision sera différente :

- Non-respect du drapeau jaune agité ou du drapeau médical
- Entrer dans le parc mécanique à une vitesse excessive
- Echouer à un contrôle sonore après les essais/la manche

Sanction : perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective

- sur la piste : couper le circuit, s'arrêter pour consulter des tiers

COMMISSION MX



- sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique)
 - sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité
 - sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motocycle, ravitailler
 - entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci
- Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective
- coureur arrivant tardivement dans le parc d'attente
 - entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance
 - avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
 - avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche
 - coureur ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente ne réussissant pas à réparer leur motocycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des Officiels
 - coureur ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente
 - coureur ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée
 - coureur revenant tard du tour de reconnaissance au parc d'attente après que le départ ait été donné

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le coureur sera notifié oralement
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du coureur concerné ainsi que la pénalité imposée.

Art. 8 – RECLAMATION

Le Jury peut être saisi par le biais d'une réclamation transmise par le Directeur de Course et également par le biais d'un rapport d'Officiel. Elle doit être formulée par écrit accompagnée d'une caution de 75^e, **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique. S'ajoutera un chèque de 75^e si cela nécessite le démontage d'un moteur 2^T, ou 150^e pour un moteur 4^T. Les personnes intéressées (plaintif et la personne mise en cause) et éventuellement des témoins seront convoqués et auditionnés. La caution sera remboursée si le bien-fondé a été reconnu, dans le cas contraire, elle sera adressée à la FFM. Après avoir délibéré, le Jury pourra soumettre l'affaire à l'instance disciplinaire compétente. Dérogation : dans le cas où le plaintif serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

Art. 9 - SELECTION REGIONALE

La liste de pilotes proposée par le sélectionneur sera validée par la Commission de Motocross. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par mail et/ou par téléphone dès que possible. Ils devront confirmer leur participation auprès du Président ou au Délégué de la Commission MX dans les plus brefs délais.

Des pilotes seront "présélectionnés" en nombre supérieur par rapport aux besoins. Puis une sélection finale aura lieu : Le nombre de pilotes retenus dans chaque catégorie sera en équation avec le nombre de pilotes que le règlement du Championnat de France aura établi. Le classement provisoire des Trophées BFC Est et Ouest n'ouvre pas automatiquement droit à la sélection.

Art. 9.1 - INDEMNITE SPECIFIQUE

Les pilotes participants seront défrayés sur le barème fiscal associatif en vigueur, du lieu de résidence au lieu de l'épreuve, sur présentation des factures des frais engagés (péage autoroutier).

CALENDRIER 2023

Date	Club organisateur (Lieu- département)	Demo kids	Minicross 65 85	Espoir 85	125	Open	Vét/één	Pit Bike	Quad	Supernotard	Mini OGP	Autres Catégories (Hors Championnat)
MARS												
05/03	MOTO SPORT NATURE (VILLY - 89)	●	●	●	●	●		●				National Vétéran
19/03	MC PORTUSIEN (PORT SUR SAONE - 70)		●	●	●	●	●	●				
25& 26/03	SPORTING MC SENS (SOUCY - 89)	●	●	●	●	●	●					
26/03	UM DOLOISE (AUTHUME - 39)		●	●	●	●	●					
AVRIL												
02/04	MC ETRABONNE (ETRABONNE - 25)		●	●	●	●	●					
02/04	MC LEUGLAY (LEUGLAY - 21)		●	●	●	●	●					Vintage
10/04	MC DES TROIS TOURS (LA CHARITE SUR LOIRE - 58)		●	●	●	●	●					
16/04	MC STE MARIE (SAINTE MARIE - 25)		●	●	●	●	●		●			
16/04	ASS MC ISSOIS (IS SUR TILLE - 21)		●	●	●	●	●					
23/04	SUD MORVAN MC (TERNANT - 58)	●	●	●	●	●	●					
30/04	MC CIRCUIT JURA SUD (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)								●			Endurance de 3H
MAI												
07/05	MC ROCHELOIS (LA ROCHE EN BREUIL - 21)		●	●	●	●	●					
13/05	BOURGOGNE QUAD 21 (PREMIEUX PRISSEY - 21)								●			Endurance TT
14/05	MC VAL DE SAONE (AUTREY LES GRAY - 70)	●	●	●	●	●	●					
14/05	MC NEVERS & NIEVRE (ST ELOI - 58)		●	●	●	●						Nat 250cc / Trophée France LARTIGOT
18/05	TEAM JURA CROSS (LEGNA - 39)		●	●								Challenge Elite & Champ, CDM-39 inscrit* gérées par le club
18/05	DEMIGNY SPORT MECANIQUES (DEMIGNY - 71)								●			OPEN / Moto à l'anciennes
26& 27/05	MOTO SPORT 71 (VAISON PISTE - 71)											Rallyes Challenge Tour 250-500 Solo et Vintage - Gentleman Rider
27& 28/05	MC CIRCUIT JURA SUD (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)									●		Championnat de France Vitesse Endurance 25 Power
28/05	MC AUTOISON (VILLERS LE SEC - 70)	●	●	●	●	●	●					
28/05	ASS. MC MACON (SANCE LA GRISIERE - 71)				●	●						Top pilotes
28/05	MC VAL DE VERGY (REUILLE VERGY - 21)							●				
JUIN												
04/06	MC MOLOSMES (MOLOSMES - 89)	●	●	●	●	●	●					
04/06	MC MANDEURE (MANDEUR - 25)				●	●	●					
10& 11/06	RACING MOB CREUSOTIN (LE CREUSOT - 71)									●		Championnat de France Vitesse
10/06	MC MARNAYSIEN (MARNAY - 70)		●	●								OPEN / Nocturne
11/06	CHRONOVERT (MEZILLES - 89)	●	●	●	●	●	●					
18/06	MC SAINT REMY (SAINT REMY - 70)				●	●						Championnat de France MX à
25/06	ARCEY MOTO CLUB (ARCEY - 25)		●	●	●	●	●					

CALENDRIER 2023

Date	Club organisateur (Lieu- département)	Demo kids	Mini cross 65 85	Espoir 85	125	Open	Vétérain	Pit Bike	Quad	Supermotard	Mini OGP	Autres Catégories (Hors Championnat)
JUILLET												
02/07	MC FRESNOIS (RECOLOGNE LES RIOZ - 70)	•	•	•	•	•	•					
02/07	MC TOUCY (TOUCY - 89)	•	•	•	•	•	•					
09/07	TRIAL CLUB COMTOIS (CHOUZELOT - 25)											TRIAL BFC
09/07	MC MOIRANS EN MONTAGNE (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)	•	•	•	•	•	•					
09/07	MC VILLARS SOUS ECOT (VILLARS SOUS ECOT - 25)								•			
23/07	MC BESANCON-GONSANS (GONSANS - 25)											Endurance TT BFC
30/07	AM DOUBS (SEPTFONTAINES - 25)								•			
AOUT												
20/08	MC CROIX DU DAN (POLIGNY / TOURMONT - 39)	•	•	•	•	•	•					
26& 27/08	MC CIRCUIT JURA SUD (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)								•			
27/08	SM ETOILE AUXONNAISE (AUXONNE - 21)	•	•	•	•	•	•					
27/08	MC CHAY (RONCHAUX - 25)											OPEN-125-65/85
SEPTEMBRE												
03/09	MOTO SPORT 71 (ST MARCEL - 71)								•			
03/09	UM BAUMOISE (UZELLE - 25)	•	•	•	•	•	•					
10/09	ACTION CLUB 2000 (AVILLEY - 25)	•	•				•					OPEN - 125
10/09	VENAREY LES LAUMES (VENAREY LES LAUMES - 21)	•	•	•	•	•	•	•	•			
17/09	L'ETINCELLE (JOUDES - 71)	•	•	•	•	•	•					Vintage
17/09	AMC LES FINS (LES FINS - 25)	•	•	•	•	•	•					
24/09	MC HAUT SAONOIS (PUSEY - 70)								•			
OCTOBRE												
01/10	MOTO SPORT NATURE (MONETEAU - 89)											Endurance Open Solo / Equipe
01/10	MC HAUT SAONOIS (FROTEY LES VESOUL - 70)	•	•	•	•	•	•	•	•			
08/10	MC DARDON GUEUGNON (SAINTE RADEGONDE - 71)	•	•	•	•	•	•	•	•			FINALE CHAMPIONNAT BFC
08/10	MC VAL DE VERGY (REUILLE VERGY - 21)											Endurance TT BFC
15/10	CHRONOVERT (MEZILLES - 89)											Endurance TT Cross Country BFC

TOTAL TROPHEE OUEST	5	15	14	14	14	12						
TOTAL TROPHEE EST	7	16	14	16	16	14						
TOTAL CHAMPIONNAT BFC	1	1	1	1	1	1	2	6	4	4		

CALENDRIER PROVISOIRE - SAISON 2023

 Les dates sont susceptibles d'être
modifiées, annulées ou reportées.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

CALENDRIER 2023

Date	Club organisateur (Lieu- département)	Championnat de France / Europe / Mondiaux
MARS		
25& 26/03	MC NEVERS & NIEVRE (MAGNY COURS - 58)	Championnat de France Supermotard
AVRIL		
22/04	MC MOIRANS (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)	Championnat de France Enduro Kid
22& 23/04	MC HAUT SAONOIS (FROTEY LES VESOUL - 71)	Championnat de France 24 MX TOUR
29& 30/04	MC DARDON GUEUGNON (SAINTE RADEGONDE -71)	Championnat d'Europe 65cc/ 85cc, Championnat de France Féminin
29& 30/04	MC HAUT SAONOIS (FROTEY LES VESOUL - 70)	Championnat de France de Tourisme Etape intermédiaire
MAI		
13& 14/05	CHABLIS MOTO VERTE (MIGE - 89)	Championnat de France Enduro Cross Country
14/05	MC NEVERS & NIEVRE (ST ELOI -58)	National 125 - Trophée François LARTIGOT
20& 21/05	MC VILLARS SOUS ECOT (VILLARS SOUS ECOT - 25)	Mondial MX GP
27& 28/05	MC CIRCUIT JURA SUD (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)	Championnat de France Vitesse Endurance 25 Power
JUIN		
10& 11/06	RACING MOB CREUSOTIN (LE CREUSOT - 71)	Championnat de France Vitesse Endurance 25 Power
10& 11/06	AM DOUBS (MARCHAUX - 25)	Championnat de France Vitesse de la Montagne
JUILLET		
01& 02/07	MC NEVERS & NIEVRE (MAGNY COURS - 58)	Championnat de France Vitesse FE-Superbike
08/07	ASS. MC MACON (MACON LA GRISIERE - 71)	Speedway & Short Track // National 500 & 250 solo et vintage
07& 08/07	LOISIRS OFF ROAD (SALIVE - 21)	Endurance TT 12H de Moto Verte Larivières Organisation
22/07	ASS. MC MACON (SANCE LA GRISIERE - 71)	Championnat d'Europe Speedway
AOUT		
05& 06/08	MC NEVERS & NIEVRE (MAGNY COURS - 58)	Championnat de France Vitesse Promosport
SEPTEMBRE		
02/09	MC BRIENON (LES MORILLONS - 89)	Championnat de France Supercross de l'Yonne / Nocturne
02& 03/09	MC DU RISOUX (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)	Championnat de France Trial Vintage
09 ou 16/09	ASS. MC MACON (SANCE LA GRISIERE - 71)	Championnat de France Speedway & Kid Educatif
09& 10/09	MC NEVERS & NIEVRE (MAGNY COURS - 58)	Mondial Vitesse Superbike
09& 10/09	MC VILLARS SOUS ECOT (VILLARS SOUS ECOT - 25)	Championnat de France Supermotard Finale
24/09	MC NEVERS & NIEVRE (ST ELOI - 58)	Championnat de France MX à l'Ancienne
30/09	MOTO SPORT NATURE (MONTEAU - 89)	Endurance Kids & Mini Motos BFC
OCTOBRE		
14/10	ENDURANCE EVENTS (MAGNY COURS - 58)	Championnat de France Vitesse Endurance

COMMISSION MX



Art. 10 - CLAUSES PARTICULIERES

Art. 10.1 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

Respecter le cahier des charges qui devra être complété et mis à disposition des Membres de la Commission MX et des Officiels présents le jour de l'épreuve. En cas de non-respect des consignes indiquées, une minoration de l'aide de la Ligue sera appliquée.

Prendre en charge les frais d'hébergement des Officiels (Chronométreurs, Techniques, Directeur de Course...) qui sont dans l'obligation de venir la veille.

Art. 10.2 - ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés en totalité.

Art. 11 - LES OFFICIELS

Les Officiels désignés sur l'épreuve doivent avoir un comportement exemplaire et sobre.

Le Président ou le Délégué de la Commission de MotoCross (détenant d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président et/ou Membre du Jury. Son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Vérifier l'établissement des Classements
- Veiller à l'application du Règlement



MOUSTIC' MOTOS

ZAC en BERCAILLE - Lons-le-Sonier

Tél. 03 84 43 08 80 - Fax 03 84 43 08 09 -

moustic.motos.lons@gmail.com





COMMISSION VITESSE



PRÉSIDENT

Mr Patrick Alzingre

06 18 26 25 47

patrick.alzingre@wanadoo.fr

MEMBRES :

Mr Pascal Belin

Mr Ludovic Bernard

Mr Philippe Besançon

Mr Guy Cunchon

Mr Jean Pierre Fallot

Mr Thomas Guérin

Mr Bernard Henriet

Mr Pascal Léger

Mr Philippe Mercier

Mme Colette Rognon

Mr Patrice Swiadek

COMMISSION VITESSE



REGLEMENT VITESSE 2023

Art. 1 – DEFINITION

Championnat Bourgogne Franche-Comté (BFC) de la montagne dans les catégories suivantes :

Catégorie idem Championnat de France de la Montagne 2023

MOTO 25 POWER / 300 / OPEN / SUPERSPORT / SUPERBIKE / SIDE CAR / QUADS

Art. 2 – CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat BFC de la montagne devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : **Règlement FFM 2023**

Art. 4 – EPREUVES

La liste des épreuves comptant pour le championnat BFC de la montagne 2023 (voir ART 5)

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2023).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront solutionnés sur place à l'initiative des délégués de la Ligue.

Art. 5 – FORMULE

Le Championnat de BFC de la montagne 2023 se disputera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier de la Ligue. (Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC : www.lmbfc.com, dans : Disciplines – Vitesse).

Art. 6 – PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

Art. 7 - ENGAGEMENT EN COURSES

Les demandes d'engagement seront adressées conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve. Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

Art. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est gratuit mais obligatoire. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

Philippe BESANCON - 3 avenue du Breuil – 70 000 Vaivre et Montoirle ou par mail à : b-p@orange.fr

Art. 9 – CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Art. 10 – RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Une coupe aux 3 premiers dans chaque catégorie (2 par équipe side-car). La présence des pilotes est obligatoire. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

COMMISSION VITESSE

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Art. 11- OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

Art. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

Art. 13

La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC : www.lmbfc.com, dans : Disciplines – Vitesse).

CALENDRIER

PROVISOIRE 2023

27& 28/05	MC CHANAZ (CHANAZ - 73)
10& 11/06	AM DOUBS (MARCHAUX - 25)
15& 16/07	AMR PANNISSIEROISE (ESSERTINES EN DONZY - 42)
22& 23/07	UM AIN (PETIT ABERGEMENT - 01)
19& 20/08	MC PICARLOUX (MARLHES EN MONTAGNE - 42)

CALENDRIER PROVISOIRE - SAISON 2023

Les dates sont susceptibles d'être modifiées, annulées ou reportées.



COMMISSION VITESSE



REGLEMENT ENDURANCE 25 POWER BFC 2023

ART. 1 - DEFINITION

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : idem Championnat de France 25 POWER 2023.

ART. 2 - CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

ART. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route : **Règlement FFM 2023**

ART. 4 - EPREUVE

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 POWER 2023, (Art. 6). La Commission de Vitesse BFC se réserve le droit de modifier la présente liste (sous réserve d'inscription 2023). Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

ART. 5 - FORMULE

Le Championnat Endurance BFC 25 POWER 2023 se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

ART. 6 - CALENDRIER

Le calendrier est celui que l'on retrouve sur le site de la Fédération : 6 épreuves

Plus une épreuve essentiellement BFC.

ART. 7- PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM

ART. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT BFC 2023

L'engagement au Championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit.

Pour les épreuves qui seront essentiellement Championnat Endurance BFC : le prix des engagements sera de 485€ pour la Catégorie 1 et 2.

COMMISSION VITESSE



Vous trouverez les fiches d’inscriptions sur le site de la Ligue ou au près :
Pascal Belin 7 place Pierre TACHON – 58640 Varennes-Vauzelles. Mail :
belin.pascal58@orange.fr Le retour d’inscription se fera auprès de celui-ci.

Seuls les pilotes ayant leurs licences dans la Ligue sont autorisés à s’inscrire.

Pour prétendre à être classé, le Responsable de Team doit inscrire obligatoirement celui-ci.

ART. 9 - CLASSEMENT

Pour être classé, les Teams doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au Calendrier du dit Championnat, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

ART. 10 - RECOMPENSE

Les Teams Champions de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés lors de l’Assemblée Générale.

La présence des 3 pilotes du Team est obligatoire. Seul les pilotes de Ligue seront récompensés. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART. 11 - OFFICIEL

La Commission désignera pour l’année un délégué de son choix et un suppléant.

ART. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les Teams participants aux courses du Championnat BFC s’engagent à suivre le présent règlement.

ART. 13

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l’application pouvant être immédiate (Lettre d’information sur le site de la Ligue BFC -Commission Vitesse).



COMMISSION VITESSE

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Règlement du Mini OGP disponible sur le site de la Ligue
www.lmbfc.com/mini-ogp.com

CALENDRIER PROVISOIRE 2023

07/05	AMR PANNISSIEROISE (MARCILLAT EN COMBRAILLE - 03)
28/05	MC CIRCUIT JURA SUD (MOIRANS EN MONTAGNE - 39)
11/06	RACING MOB CREUSOTIN (LE CREUSOT - 71)
30/07	AM DOUBS (SEPTFONTAINES - 25)
03/09	MOTO SPORT 71 (ST MARCEL - 71)

CALENDRIER PROVISOIRE - SAISON 2023
Les dates sont susceptibles d'être
modifiées, annulées ou reportées.



FIM MOTOCROSS WORLD CHAMPIONSHIP

MXGP

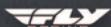
FRANCE

20-21 MAI 2023

VILLARS SOUS ECOT



infront MC VILLARS



REINSON

c'air

GO

MC VILLARS

MENTHOLATE
MENTHOLATE
MENTHOLATE

Doubs

Bihr

Crédit Mutuel

GROUPE WELCOME

CAMOZZI

ideo

ALTAIR

MXGP.com

MXGP-TV.com

Signaux d'information



Signal de dépassement.

Fin de la course/entrée des essais.
En **Wesse**, ouverture de la piste aux non-competiteurs.

Signal de départ d'une course.
Fermeture de la piste aux non-competiteurs.

Signaux d'injonction



Signal d'arrêt pour le motocyclette portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.

Le pilote portant le numéro indiquant le communiqué doit immédiatement quitter la piste.

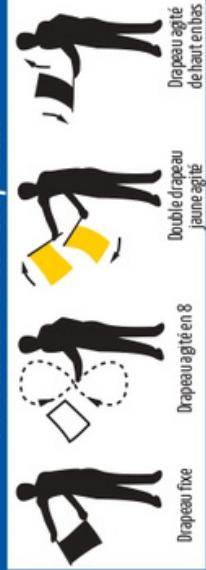
Signaux de danger



Motocross - Agité : Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours, roulez avec une extrême prudence. Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Wesse : Personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence. Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Signaux spécifiques



Wesse : Panneau présenté avec l'ensemble des drapeaux jaunes agités quand un safety-car emprunte la piste.

Le dépassement du safety-car est interdit. Le dépassement entre pilotes est interdit.

Double drapeau jaune agité

Drapeau fixe

Drapeau agité en 8

Drapeau agité de haut en bas

Se reporter aux règlements spécifiques de chaque discipline pour l'utilisation de ces drapeaux.



COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT

PRÉSIDENT

Mr Denis Quatre
06 14 33 49 27
cross89@hotmail.fr

MEMBRES :

Mr David Cagnat
Mr Patrice Hennequin
Mr Julio Lopes
Mr Clément Locatelli

Mr Benjamin Simonot
Mr Greffier Nicolas
Mr Franck Augier

REGLEMENT ENDURO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2023

PREAMBULE

La Ligue Motocycliste Régionale de Bourgogne Franche-Comté organise pour 2023 un Championnat de Ligue d'Enduro.

- Un championnat « TRADITIONNEL » pour les pilotes licenciés possédant une moto homologuée pour la circulation sur route ouverte.
- Un trophée « ENDURO KID » pour les pilotes licenciés âgés de 6 à 17 ans avec une moto non homologuée.

Tout concurrent participant à l'un de ces championnats devra connaître le règlement du championnat auquel il participe, le respecter sans réserve, tout comme les règles techniques et de sécurité de la F.F.M. Un Délégué de la Commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux règles techniques et de sécurité et au présent règlement.

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours. Chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

Art. 1 – ENDURO KID

Art. 2 – CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au championnat de Bourgogne Franche-Comté compteront pour le Championnat de Ligue.

Une course annulée ne sera pas remplacée.

Art. 3 - TITRES ET RECOMPENSES

4-a - Des titres de champions de Ligue de Bourgogne Franche-Comté seront décernés aux vainqueurs des classements scratch Ligue 1, Ligue 2, 50cc, Féminine et Vétérans.

4-b - La présence des pilotes à la remise des prix des courses est obligatoire, elle récompensera les bénévoles ayant œuvrés sur la course. Les pilotes absents à cette remise de prix se verront refuser leur récompense.

Art. 4 – CATEGORIE

Le Championnat de ligue d'Enduro est ouvert aux licenciés NCO inscrits dans un club de la ligue Bourgogne Franche Comté.

Ligue 1

Comprendra les pilotes ayant marqué des points dans les Championnats de Ligue 1 (3 tours) de Bourgogne Franche-Comté en 2023.

Un pilote ayant marqué au moins un point en championnat de valeur nationale l'année précédente sera automatiquement classé en ligue 1.

Tout pilote de ligue 1 courant occasionnellement en ligue 2 ne marquera pas les points cette épreuve et restera classé en ligue 1.

Un pilote ligue 2 montant en ligue 1 en cours de saison ne figurera pas au classement ligue 2.

Tout pilote ayant plus de 37 ans pourra s'inscrire soit en Ligue 1 soit en Vétérans sans aucune condition de points en ligue 1.

Ligue 2

La catégorie Ligue 2 (2 tours) comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO âgés de moins de 37 ans au 01 janvier ainsi que les 50cc et les féminines. Possibilité de classements séparés : 50cc ou féminines.

COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



Peuvent descendre en ligue 2, les pilotes n'ayant eu aucun point au scratch « ligue 1 » durant l'année précédente (2019).

Vétérans

Pourra s'inscrire dans ce groupe tout pilote titulaire d'une licence NCO, âgé de 37 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours, sans aucune condition de points marqués au classement L1 l'année précédente. Les vétérans feront 2 Tours avec les temps des Ligue 2, sauf décision du jury.

50cc et féminine

Pourra participer au championnat 50cc, tout pilote âgé de moins de 19 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat. (Nombre de tours à la discréction du club organisateur)

Une récompense spécifique pour les féminines, sans distinction de catégorie, sera décernée aux participantes de l'un des championnats.

Art. 5 – CLASSES

Classe unique en Ligue 1, 2 et Vétérans

Art. 6 - CLASSEMENTS (disponible sur le site de la ligue)

Chaque pilote de Bourgogne Franche-Comté inscrit au Championnat se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous, en fonction de son groupe et de la place obtenue à chaque épreuve :

20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Après chaque épreuve, le jury validera les résultats suivant la procédure de l'ART 2.2.6.19 du code sportif FFM.

Toute réclamation sera prise en compte si celle-ci est présentée conformément aux articles 2.3.1.2 et 2.3.1.3 du code sportif FFM.

Seul le classement officiel de l'épreuve fera foi pour l'attribution des points au championnat.

Pour le classement final toutes les épreuves seront prises en compte (avec un minimum de 3 épreuves).

Pour les classements de la course de GYE : les pilotes restent dans leur catégorie de classement (L1, L2, Vétérans ...).

Pour les pilotes non classés avant la course de GYE ; seuls les pilotes classés L1 en 2019 seront acceptés en L1, les autres seront classés L2.

Un pilote disputant une épreuve de Championnat de France, d'Europe ou du Monde d'ENDURO, le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue pourra, sur demande à la Ligue, dans les deux jours suivant l'épreuve, comptabiliser des points au championnat de Bourgogne Franche-Comté en application du barème suivant :

En marge de l'épreuve, établissement d'un scratch régional.

Les points distribués équivaudront au barème du championnat de BFC majorés de :

- *2 points pour une épreuve EUROPE et MONDE*
- *1 point pour une épreuve FRANCE.*

Pour les pilotes Elite et Juniors roulant sur 3 tours, seuls les 2 meilleurs tours seront pris en compte et comptabilisés avec les autres pilotes 2 tours. Un pilote qui participera à une épreuve ne comptant pas pour le championnat de France, d'Europe ou du Monde ne pourra prétendre à une équivalence de points.

Art. 7 – ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement aux épreuves est fixé par chaque club organisateur (Ce coût est fonction des secours, du chronométrage lui-même fonction du nombre de spéciales ainsi que des coûts liés à l'utilisation de certaines propriétés).

La clôture des engagements se fait en règle générale dans les 15 jours précédent l'épreuve. Les clubs organisateurs retournent aux pilotes une confirmation d'engagement par courrier ou par mail, indiquant le N° de course, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve, à la condition expresse que ceux-ci aient réglé le montant de l'engagement à l'inscription.

COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



Le montant de l'inscription pourra être augmenté pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve (voir règlement particulier de l'épreuve).

Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi précédent l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION : L'organisateur est souverain dans sa décision.

Art. 8 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

Voir le règlement du Championnat de France d'Enduro 2023.

Attention : Au contrôle administratif et à l'affichage des résultats, Le pilote doit vérifier l'exactitude des renseignements le concernant. C'est sa responsabilité.

Art. 9 - MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES

Se reporter au règlement technique du Championnat de France d'Enduro 2023 ;

Par ailleurs le pilote devra obligatoirement présenter son équipement au contrôle technique et notamment son casque, sa dorsale aux normes en vigueur (voir FFM 2023) et dont le port est obligatoire.

Dans tous les cas, les contrôles techniques seront fermés dès le départ du 1er concurrent.

Art. 10 – COULEURS DES PLAQUES

LIGUE 1 : Fond Jaune / Numéros Noirs

50cc : Fond Noir / Numéros blancs

LIGUE 2 et Vétérans : Fond Vert / Numéros Blancs

Féminine : Fond Mauve / Numéro /Blanc

Hauteur des chiffres : 70 mm minimum bien découpés et très lisibles.

LIGUE 3 : Fond Noir / Numéros Blancs

(Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée).

Art. 11 – PARCOURS

Chaque organisateur devra prévoir 2 CH au minimum et devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolées » (2 recommandées) par tour. Si exceptionnellement, des spéciales en « ligne » sont tracées, elles ne pourront être chronométrées au premier tour qu'avec l'accord du Directeur de Course en fonction de leurs dangersités.

Pour certaines catégories, le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté (les commissaires de piste sélectionnant les pilotes à l'aide des couleurs des fonds de plaque).

Des contrôles horaires pourront être « sans assistance ».

Signalisation du parcours (voir règlement Championnat de France 2023).

Fléchage :

- Un seul jour de course (bleu ou rouge).
- Deux jours de course dans des sens différents pour chaque jour : 1^{er} jour = bleu / 2^e jour = rouge.

Art. 12 – CHRONOMETRAGE

A chaque contrôle horaire, une pendule à l'heure officielle de la course placée au drapeau jaune devra être installée.

Un dispositif de pointage lui-même calé à l'heure officielle de la course permettra d'inscrire pour chaque pilote l'heure de passage.

Rappel :

L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante.

COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



Art.13 – OFFICIELS

1 Directeur de course Enduro (1^{er} degré minimum),
3 Commissaires sportifs Enduro 1^{er} degré,
1 Commissaire technique régional,
1 Responsable Classement/ Chronométrage Chronométreur,
1 Commissaire sportif à chaque épreuve spéciale,
x Commissaires de piste.

Une réunion de jury devra avoir lieu avant le départ et une avant la publication des résultats officiels afin de valider le règlement particulier et les résultats de l'épreuve et éventuellement traiter les réclamations suivant le Code Sportif de la FFM.

Art.14 – SECURITE – COUVERTURE MEDICALE

En accord avec les Règles techniques et de sécurité de l'Enduro et l'arrêté préfectoral.

Art.15 – ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES

Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du championnat de France d'Enduro (Voir annuaire FFM).

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs avant, pendant et après la course.

Art.16 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Se reporter aux règles environnementales du Championnat de France d'Enduro.

Art.17 – COUPE DE France ENDURO

La coupe de France enduro des régions à Digne les Bain est le 12 Mars, en cas de concurrence de date entre la coupe de France d'enduro et une épreuve du championnat Bourgogne Franche-Comté les pilotes sélectionnés (ou faisant parti d'un duo dans le cas d'une épreuve d'endurance) pour représenter la ligue marquent 20 points en championnat de ligue.

podium70@orange.fr

podium70
www.podium70.net

06 85 34 57 46

TROPHÉES
Personnalisés
Signalétiques

Banderoles

Gobelets réutilisables

Visitez notre site !

COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



REGLEMENT ENDURANCE TT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

2023

PREAMBULE

La ligue de Bourgogne Franche-Comté organise en 2023 un championnat d'endurance tout terrain par équipage et un championnat d'endurance tout-terrain solo. Une épreuve d'enduro top ouverte uniquement aux pilotes solos sera comptabilisée dans ce championnat.

Tout concurrent participant à l'un de ces championnats devra connaître le règlement du championnat auquel il participe, le respecter sans réserve, tout comme les règles techniques et de sécurité de la F.F.M. Un Délégué de la Commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux règles techniques et de sécurité et au présent règlement.

Art. 1 - PILOTES ADMISSIBLES

Sont invités à y participer les **PILOTES LICENCIES en BOURGOGNE FRANCHE-COMTE UNIQUEMENT** (sauf les pilotes du CPMN qui devront être domiciliés en Bourgogne Franche-Comté) titulaires d'une licence Nationale Compétition (NCO).

Art. 2 - CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au championnat de Bourgogne Franche-Comté compteront pour le Championnat de Ligue. Une course annulée ne sera pas remplacée.

Art. 3 - TITRES ET RECOMPENSES

4-a - Des titres de champions de Ligue de Bourgogne Franche-Comté seront décernés aux vainqueurs des classements scratch Equipage et Solo.

4-b - Les deuxièmes et troisièmes équipes et les deuxièmes et troisièmes pilotes solos seront aussi récompensés.

La présence des pilotes à la remise des prix des courses est obligatoire, elle récompensera les bénévoles ayant œuvrés sur les courses. Les pilotes absents à cette remise de prix se verront refuser leur récompense.

Art. 4 - CATEGORIE

Le port du dossard (fourni par l'organisateur), dans le cas d'un relais est obligatoire.

Le relais pourra aussi se faire par transmission du transpondeur selon le règlement de l'épreuve.

- **En duo, chaque pilote ne pourra faire un relais de plus de deux heures consécutives sans un repos d'une demi-heure minimum.**

- Tout changement de pilote ou de moto devra s'effectuer au stand de ravitaillement. - En cas de panne, le pilote devra ramener le dossard et/ou le transpondeur au stand de ravitaillement, sans aucune aide extérieure.



COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



Art. 5 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Deux pilotes et une ou deux motos, pour les courses de 5 heures ou 6 heures. Tout cas particulier de course supérieure à 6 heures consécutives sera soumis préalablement à la commission d'endurance. Un pilote seul ne peut pas participer à l'épreuve de 5 ou 6 heures. Les épreuves pour les solos seront de 3 heures maximums. Se référer au règlement du club organisateur.

Le classement de l'épreuve se fera :

Au nombre total de tours effectués dans l'ordre d'arrivée.

La course est considérée comme achevée une fois le temps de course écoulé.

L'ABAISSEMENT DU DRAPEAU A DAMIERS SEFFECTUERA SUR LE PASSAGE DE L'EQUIPAGE DE TETE SE

PRESENTANT APRES L'ECOULEMENT DU TEMPS PREVU. Dès ces instants, tous les équipages disposent de vingt minutes pour franchir la ligne d'arrivée ; à défaut de remplir cette condition, le dernier tour commencé ne sera pas compté.

NOTA : La ligne d'arrivée sera franchie avec la moto. Le pointage sera situé avant les stands de ravitaillement.

Départ : selon le règlement organisateur.

Le ravitaillement en carburant se fera obligatoirement au stand et moteur arrêté (sous peine de pénalisation).

Chaque équipage doit posséder impérativement un extincteur à son stand. Toute source pouvant procurer des étincelles (cigarettes, barbecue etc.) sera bannie des stands.

Art. 6 - CLASSEMENTS (disponible sur le site de la ligue)

Chaque pilote solo ou duo de Bourgogne Franche-Comté inscrit au Championnat se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous, en fonction de son groupe et de la place obtenue à chaque épreuve :

20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'ex-aequo au classement final du championnat il sera tenu compte du nombre de place de 1^{er}, 2^é, 3^é etc. Aucun résultat ne sera validé et aucun point attribué pour le championnat pour les équipages suivants :

- Licence INTER + licence NCO
- Licence NCO + licence 1 épreuve
- Licence NCO BFC + licence NCO hors ligue BFC

Après chaque épreuve, le jury validera les résultats suivant la procédure de l'ART 2.2.6.19 du code sportif FFM.

Toute réclamation sera prise en compte si celle-ci est présentée conformément aux articles 2.3.1.2 et 2.3.1.3 du code sportif FFM.

Seul le classement officiel de l'épreuve fera foi pour l'attribution des points au championnat.

Pour le classement final toutes les épreuves seront prises en compte (avec un minimum de 3 épreuves).

Art. 7 - ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement aux épreuves est fixé par chaque club organisateur (Ce coût est fonction des secours, du chronométrage ainsi que des coûts liés à l'utilisation de certaines propriétés).

La clôture des engagements se fait en règle générale dans les 15 jours précédent l'épreuve. Les clubs organisateurs retournent aux pilotes une confirmation d'engagement par courrier ou par mail, indiquant le N° de course, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve, à la condition expresse que ceux-ci aient réglé le montant de l'engagement à l'inscription.

Le montant de l'inscription pourra être augmenté de pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve (voir règlement particulier de l'épreuve).



COMMISSION ENDURO / ENDURANCE TT



Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi précédent l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi. **ATTENTION : L'organisateur est souverain dans sa décision.**

Art. 8 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

Voir le règlement du Championnat de France d'Enduro 2023.

Attention : Au contrôle administratif et à l'affichage des résultats, Le pilote doit vérifier l'exactitude des renseignements le concernant. C'est sa responsabilité.

Art. 9 - MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES

Se reporter au règlement technique du Championnat de France de moto-cross 2023 ;

Par ailleurs le pilote devra obligatoirement présenter son équipement au contrôle technique et notamment son casque, sa dorsale aux normes en vigueur (voir FFM 2023) et dont le port est obligatoire.

Dans tous les cas, les contrôles techniques seront fermés dès le départ du 1er concurrent.

Art. 10 - OFFICIELS Art. 11 - ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES

En accord avec les Règles techniques et de sécurité de l'Enduro et l'arrêté préfectoral.

Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du championnat de France d'Enduro (Voir annuaire FFM). Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs avant, pendant et après la course.

Art. 12 - REGLES ENVIRONNEMENTALES

Se reporter aux règles environnementales du Championnat de France d'Enduro.

Art.13 - COUPE DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT-TERRAIN

La coupe de France d'endurance le 3 Aout à Suzannecourt (52) - En cas de concurrence de date entre la coupe de France d'endurance et une épreuve du championnat Bourgogne Franche-Comté les pilotes sélectionnés (ou faisant parti d'un duo) pour représenter la ligue marquent 20 points en championnat de ligue.

**VINCENT
Motos 39**

Entretien
et réparations
motos et quads
toutes marques

www.vincent-motos-39.com



ZAE les Prés Magnin - Les Arsures - 03 84 66 11 98

COMMISSION TRIAL



PRÉSIDENT

Mr Georges Ethalon

03 81 93 41 52

francoiseethalon@hotmail.fr

MEMBRES :

Mr Gerard Felice

Mr Patrick Lepeule

Mr Jean-Luc Schmidlin

COMMISSION TRIAL



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE TRIAL 2023

Art.1 - GENERALITES

Les épreuves du Championnat Bourgogne Franche-Comté sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d'un club FFM. Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Bourgogne Franche-Comté pourront prétendre au classement général du Championnat Bourgogne Franche-Comté.

Art.2 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté se déroulera dans les catégories suivantes :

Sénior 1 – Open – Sénior 2

Sénior 3+ - Sénior 3 – Sénior 4+ - Sénior 4

Sénior 3 MAT – Sénior 4+ MAT – Sénior 4 MAT

Nota : les licenciés MAT2 (motos anciennes trial) ne donnent pas accès au classement scratch

Art.3 - LICENCES

Types de licences FFM pour le Trial :

NCO : Nationale Compétition dès 15 ans

MAT : Motos Anciennes Tout Terrain dès 15 ans

NTR : Nationale Compétition dès 15 ans

NJ3C : Nationale Compétition Jeunes 12/14 ans

Les licences "une manifestation" (hors championnat et en fonction des organisateurs).

Art.4 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté 2023 se déroulera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier moins deux.

4-1 : Les deux plus mauvais résultats seront retirés pour le classement final.

4-2 : Tous les pilotes seront classés par catégorie.

4-3 : Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Les trois premiers pilotes du Championnat de Bourgogne Franche-Comté de chaque catégorie seront récompensés à l'occasion de l'Assemblée Générale ou d'une cérémonie prévue par la commission et ils seront personnellement avertis de la date et du lieu.

Art.5 - LES POINTS

L'attribution des points pour le classement correspond au barème suivant :

1^{er} 20 pts – 2^e 17 pts – 3^e 15 pts – 4^e 13 pts – 5^e 11 pts – 6^e 10 pts – 7^e 9 pts – 8^e 8 pts – 9^e 7 pts – 10^e 6 pts – 11^e 5 pts – 12^e 4 pts – 13^e 3 pts – 14^e 2 pts – 15^e 1 pts

Art.6 -

Les pilotes ex-æquo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves où ils auront marqué des points, ensuite par la meilleure place dans la dernière manche du Championnat.

Art.7 -

La catégorie choisie lors de la 1^{ère} épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la Commission après demande écrite du pilote au Président). Cette demande devra être faite avant la course suivante.

Art.8 -

Le tracé des zones pour les pilotes inscrits dans les catégories Open – Sénior 3+ et Sénior 4+, doit être établi de la façon suivante : Panache des zones des 3 catégories suivant le désir de l'organisateur.

COMMISSION TRIAL



Art.8 bis

Si l'organisation le prévoit, tous les pilotes de chaque catégorie devront franchir la zone d'obstacles en 1 minute 30 maximum, sous peine d'échec. La catégorie S4 = 2 tours. Les autres catégories = 3 tours

Art.9

Les pilotes participant le même jour à une épreuve du Championnat de France, d'Europe ou du Monde, devront fournir un justificatif de leur résultat (sous huitaine) au Président et au Délégué, afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

- du 1^{er} au 5^e : 20 points
- du 6^e au 10^e : 15 points
- du 11^e au 15^e : 10 points
- du 16^e au dernier : 5 points

Art.10 - RÉCLAMATIONS

Elles devront être formulées au Directeur de Course, au plus tard, une demi-heure après l'affichage des résultats avec le versement d'une somme de **75€**. Cette somme sera remboursée si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

Art.11

Les prix des engagements sont fixés à **30€** et à **15€** pour les pilotes de moins de 16 ans dans l'année en cours. Ils seront gratuits pour les suiveurs qui devront être obligatoirement licenciés.

Les engagements devront parvenir à l'organisateur au plus tard la veille de l'épreuve, accompagnés des droits d'engagements (possibilité de s'engager par mail). Tout engagement incomplet sera majoré de **5€**

Tout engagement pris sur place sera majoré de **10€**

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif, munis de leur permis ou CASM et de leur assurance (*pour les circuits ouverts à la circulation*).

Un bulletin d'engagement type (*format Excel par exemple*) sera mis à la disposition et téléchargeable sur le site de la Ligue.

Art.11 bis

Temps de course : départs à partir de **9 heures**

L'arrivée du dernier pilote doit être maxi : **17 heures** pour les trials organisés avec **l'horaire d'hiver** et **17h30** pour les épreuves organisées avec **l'horaire d'été**.

Art.12

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un Officiel ou un Commissaire sera sanctionné.

Art.12 bis

La présence des 3 premiers pilotes de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix pour chacune des épreuves. En cas d'absence, le pilote ne pourra prétendre à marquer des points au Championnat pour cette épreuve. La remise des prix doit avoir lieu au maximum 1 heure après l'arrivée du dernier pilote.

Art.13 - Coupe des Régions

Les pilotes désirant participer à cette compétition devront en faire la demande auprès du Président avant le 1^{er} juillet 2023.

Couleur des flèches :

Senior 1	Bleu	Senior 3	Jaune
Open	Bleu ou vert	Senior 4 +	Noire ou Jaune
Senior 2	Vert	Senior 4	Noire
Senior 3+	Vert ou jaune		

Afin de protéger le sol lors des interventions mécaniques, chaque concurrent doit stationner sa moto sur un tapis environnemental.



Pour tout manquement au présent règlement se reporter au règlement particulier de chaque épreuve.

LES COMITES ET COMMISSIONS



ENVIRONNEMENT & NATURE

RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT

Mr Patrice Hennequin

06.69.40.80.00

phennequin@wanadoo.fr

TECHNIQUE

PRÉSIDENT

Mr Patrick Thévenard

06.26.36.91.65

pathevenard@orange.fr

MEMBRES

Mr Fabrice Chollet

Mr Georges Ethalon

Mr Julio Lopes

Mr Régis Moreau

Mr Maj Alain

TRDA

PRÉSIDENT

Mr Claude MASINI

03.84.56.19.81

claude.masini@hotmail.fr

MEMBRES

Mr Arnaud Benner

Mr Fabrice Chollet

Mr Michel Parise

Mr Ludovic Sauvignon

Mme Colette Rognon

Mr Patrick Thévenard

ÉDUCATIF & DÉCOUVERTE

PRÉSIDENT

Mr Alexandre Pelois

03.86.41.88.41

lmbfc.comite-educatif@orange.fr

MEMBRES

Mr Ludovic Bernard

Mr Bernard Bolis

Mr Thierry Boyer

Mr Thibaut Mugnier

Mr Florent Ramel

OFFICIELS ET CHRONOMETRAGE

PRÉSIDENT

En cours de nomination

MEMBRES

Mr Jacques Beke

Mme Kathy Couffi

Mr Michel Marillier

Mr Patrice Mougin

Mr Patrick Thévenard

Mme Marie France

Cramponne

LES OFFICIELS



COMMISSAIRE DE PISTE : sa fonction

Le commissaire de piste assure une surveillance constante des pilotes en tous points du circuit. Cette mission peut aussi être assurée par un officiel ayant la qualification de directeur de course ou commissaire sportif. Pour la partie de la piste ou du parcours qui les concerne, ils ont en charge le contrôle du respect de la réglementation sportive, la sécurité des pilotes et éventuellement du public, la protection immédiate des blessés, le dégagement de la piste.

Ils sont sous l'autorité et à la disposition du Directeur de Course.

→ Pendant un an, il est possible de prendre une licence de Commissaire de Piste Stagiaire (OFS) qui permettra d'officier sur les circuits et ainsi de préparer au mieux la formation.

DIRECTEUR DE COURSE ET COMMISSAIRE SPORTIF

La fonction de Directeur de Course

Le directeur de course est investi de tous les pouvoirs concernant le déroulement sportif d'une compétition. Il n'est pas responsable de l'environnement ni de l'organisation générale de la manifestation. Son autorité s'étend à la piste ou au parcours ainsi qu'aux zones et parcs ayant un caractère sportif. Il peut être aidé dans sa tâche par éventuellement un directeur de course adjoint qualifié.

La fonction de Commissaire Sportif

Le commissaire sportif n'a, lors d'une compétition, aucune tâche exécutive. Il siège en jury composé d'un président et d'au moins deux membres et a pour rôle de s'assurer que les règles techniques et les règlements types sont respectés.

Devenir Directeur de Course ou Commissaire Sportif

Il existe trois niveaux de qualification : 1^{er} / 2^{me} et 3^{me} degré.

<https://benevoles.ffmoto.org/directeur-de-course---commissaire-sportif>

CHRONOMETREUR

Le chronométreur assure la prise de temps et les classements des participants lors d'une compétition.

La Ligue manque d'officiel de chronométrage, un appel à candidature est lancée à toute personnes intéressée pour venir rejoindre nos équipes.

COMMISSAIRE TECHNIQUE : sa fonction

Le commissaire technique doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la discipline et au règlement particulier.

Devenir Commissaire Technique

Il existe trois niveaux de qualifications : 1^{er} / 2^{me} et 3^{me} degré.

<https://benevoles.ffmoto.org/commissaire-technique>

DECLARATION D'ACCIDENT

En cas de sinistre, l'assuré doit effectuer sa déclaration dans les 10 jours
à partir de la plateforme dédiée mise à disposition par la Fédération

<https://connexion.marsh.com/#/client/ffm>

LES OFFICIELS



Etre licencié OFFICIEL Fédéral.

Sur une épreuve ou un entraînement, toute personne occupant un poste d'officiel doit être titulaire d'une licence OFF (ou d'une autre licence) **accompagnée du carton de qualification**.

Pour obtenir la qualification d'Officiel, il suffit de s'inscrire à un séminaire (gratuit) via l'intranet depuis l'espace de l'adhérent (onglet formation).

L'officiel doit :

- Respecter les règles du groupe et règlements FFM dans le meilleur esprit sportif (rester impartial, être courtois)
- Officier bénévolement,
- Se présenter à l'heure prévue auprès du responsable du groupe: signature de la Fiche de présence, N° de Licence, Club ...
- Respecter les consignes de la direction de course.
- Remonter au directeur de course les accidents, incidents, tricheries etc... constatés
- Faire part au responsable du groupe, des remarques ou suggestions à porter sur le rapport de la journée.

Manifestations

Président ou responsable de Club :

- Doit poser sa date d'organisation un peu avant la réunion de calendrier
- Indiquer le nombre de commissaires souhaités. Penser à prendre des Licences une manifestation "commissaire de piste stagiaire" qui seront assurés en cas de sinistre. Il est souhaitable que le commissaire de piste stagiaire soit accompagné ou soit proche d'un commissaire expérimenté
- Doit adresser
- Adresser, par courrier ou par mail un laisser passer, l'horaire de la manifestation, et une invitation pour un éventuel accompagnant.
- Désigner un "responsable des commissaires" licencié qui sera chargé d'accueillir les officiels.
- De prévoir un accueil correct (café, viennoiserie pour le matin, et un repas consistant pour le midi), éventuellement un encas pour le matin et l'après-midi. Sans oublier de l'eau à volonté.
- Prévoir un lieu réservé aux officiels pour leur pause déjeuner et leur laisser un accès prioritaire à la buvette en cas de besoin.
- Remettre un jeu de drapeaux réglementaires utiles à la course
- Réaliser un briefing succinct avant le lancement de la course des commissaires (5 à 7 minutes).

Responsable de la journée :

- Contrôle les présences et en informe le Directeur de Course.
- Fait émarger les officiels sur un listing fourni par le Secrétariat de Ligue

SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX



Facebook
Ligue Bourgogne
Franche Comté



lmbfc.com



Facebook
Ligue Bourgogne
Franche Comté Ouest



Live Chrono
Ligue Bourgogne
Franche Comté

Certificat d'Aptitude au Sport Motoциклiste (C.A.S.M)

Le CASM permet à toute personne de plus de 12 ans, ne possédant pas le permis de conduire, de pratiquer en circuit fermé le sport motocycliste (moto ou quad) en championnat officiel, trophées nationaux, compétitions de masse, épreuves de loisir dans les disciplines suivantes : Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Moto-ball, Courses sur Pistes. Le CASM est valable à vie.

Le CASM est obligatoire pour toute **licence compétition annuelle**.

Un minimum d'apprentissage du sport motocycliste et de connaissance de la réglementation sportive sont de nature à permettre une diminution des accidents.

Les dates des sessions sont publiées sur le site de la Ligue: www.lmbfc.com rubrique "Qualifications".

Tarif national 60€.

L'inscription aux sessions se fait via l'intranet fédéral depuis l'espace du licencié et sera validée à réception du règlement auprès du secrétariat de la Ligue (Pontigny zone Ouest / Dole zone Est).

Nota :

Les personnes titulaires d'un guidon d'or et de 2 ans de licences peuvent obtenir le CASM par équivalence sur demande auprès de la Ligue. Tarif national 25€.

Sont exonérés de la partie pratique, les titulaires :

- D'un Guidon d'Or
- D'un Permis A
- D'un Permis B accompagné d'une équivalence permettant la conduite d'un deux roues motorisé de 125cc (formation de 7H)

Clubs, Educateurs, Ecoles de pilotage et la Ligue sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le CASM est un examen en deux parties :

1. FORMATION THÉORIQUE : (questionnaire à choix multiple 40 questions en 40 minutes)

Composée des chapitres suivants :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| - La sécurité | - La Sécurité Routière |
| - La réglementation sportive | - Les obligations et recommandations |
| - L'environnement | - la connaissance des drapeaux |

2. FORMATION PRATIQUE : MAÎTRISE DU VÉHICULE

Elle porte sur :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - le démarrage de la moto | - la conduite en tours de circuit comportant des obstacles et autres difficultés d'une enceinte sportive. |
| - la conduite en slalom | |
| - la montée et descente des vitesses | |
| - l'accélération et le freinage | |

L'examen pratique débute par une vérification technique de la moto (pas de quad admis) et de l'équipement du pilote (casque homologué, lunette, gants, pantalon de cuir ou combinaison et botte de cuir).

A partir de 16 ans, la réussite au CASM vous permet d'obtenir une qualification OCP 1^{er} degré à partir de 16 ans (Officiel Commissaire de Piste), pour cela, il suffit de cocher la case. Sans ces précieux Bénévoles, les compétitions ne pourraient avoir lieu.



TRAKEVEN est constitué de modules avec une zone de marquage publicitaire, un fléchage et un système d'attache pour la rubalise.

Les modules permettent de prolonger la hauteur du **TRAKEVEN** et de varier les couleurs.

Taille variable hors sol

De 200 à 900 mm (ou plus suivant application).



MARQUAGE

Personnalisez le **TRAKEVEN** ainsi que les options **FLECHEVEN** et **PLAKEVEN** avec un logo ou publicité, gravage laser ou adhésif.

By **InjectPlast**

5 rue des Emaux - 25490 Dampierre-les-Bois
Tél. 07 85 03 08 21 - commercial@trakeven.com
WWW.TRAKEVEN.COM



OPTIONS



CUBEVEN

Embase pour pose au sol



FLECHEVEN

Flèche directionnelle



PLAKEVEN

Pancarte informative





DISQUES DE FREINS | COURONNES | PIGNONS

**CONÇU POUR
LA COMPÉTITION
IDÉAL EN TOUTES
CONDITIONS**



**+40 ANS
D'EXPÉRIENCE**

**SÉCURITÉ &
FIABILITÉ**

**PERFORMANCE &
LONGÉVITÉ**

UNE PRODUCTION 100% FRANÇAISE



Depuis toujours, France Équipement développe, conçoit et produit ses propres disques de freins, couronnes et pignons en France. Un processus de fabrication garantissant un niveau de qualité irréprochable à l'ensemble de la gamme.